



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 mai 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance.
- Remise d'une mention de reconnaissance par le Service de police de la Ville de Montréal à monsieur André Paquette.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.
- 11885, boulevard Laurentien - Lots 1435432 et 1435486 du cadastre du Québec : autoriser l'aménagement de deux aires de jeux en cour avant (40.03).
- 388 et 390, rue de Port-Royal Est - Lot 1999349 du cadastre du Québec : autoriser, pour la dépendance du bâtiment (abri à sel) située du côté ouest de la propriété, une marge latérale inférieure au minimum prescrit (40.04).
- 10.04** Période de questions du public.
- 10.05** Correspondance et dépôt de documents.
-Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : Résolution CA16 170112 : « Motion - Armes à feu ».
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2016.
- 10.07** Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 11 avril 2016.

12 – Orientation

- 12.01** Approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum du 5 juin 2016 relatif au dossier visant à autoriser l'occupation de l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé / Affecter un montant de 15 704 \$ à même le surplus de l'arrondissement pour l'organisation de ce référendum / Déterminer la question référendaire (dossiers en référence 1154039009 et 1164212002).

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver la convention à intervenir avec GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT se terminant le 31 décembre 2016 et octroyer une contribution financière de 65 000 \$ dans le cadre du programme activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air.
- 20.02** Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de COMMUNAUTÉ TAMOULE CATHOLIQUE (MONTRÉAL), pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux d'une superficie de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse, à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 202 574,28 \$ (exempté de TPS et TVQ).
- 20.03** Accorder un contrat de services professionnels en surveillance de chantier à WSP CANADA INC. pour les programmes de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation S-AC-2106-011 – 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 84 276,68 \$, toutes taxes comprises / Approuver un projet de convention.
- 20.04** Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme AECOM CONSULTANTS INC. pour le projet d'aménagement du parc Raimbault (phase 2), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-023, soit de 126 358,67 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 156 358,67 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention.
- 20.05** Accorder un contrat à GROUPE TNT INC. pour des travaux de voirie sur les rues Fleury, de Louisbourg et les avenues Étienne-Parent et Alfred-Laliberté, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S-AC-2016-002, soit 2 837 897,02 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 2 954 897,02 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 10 soumissionnaires.
- 20.06** Accorder un contrat à CHAREX INC. pour des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Sauvé et les avenues Millen et De Queylus et place De Montgolfier, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S-AC-2016-003, soit 2 753 899,99 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 2 868 899,99 \$, comprenant les taxes et les frais incidents le cas échéant - 8 soumissionnaires.
- 20.07** Accorder un contrat à BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE pour des travaux de nettoyage de puisards dans l'arrondissement, pour les années 2016 et 2017, conformément à l'appel d'offres public 16-15029 et autoriser à cette fin une dépense de 115 021,28 \$, toutes taxes comprises – 6 soumissionnaires.
- 20.08** Accorder un contrat à 9081-0060 QUÉBEC INC. (FOURGONS ÉLITE) pour la fourniture d'une boîte de camion fermée en aluminium d'une longueur de 14 pieds avec équipements pour l'activité Entretien des bornes fontaines, conformément à l'appel d'offres 16-15164 - 4 soumissionnaires / Autoriser à cette fin une dépense de 166 460,81 \$, toutes taxes comprises.
- 20.09** Autoriser une dépense maximale de 286 408,42 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture de deux châssis-cabine de classe 293, conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue avec la Ville de Montréal et GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.
- 20.10** Autoriser une dépense maximale de 40 586,18 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes/6 places - 2X4, roues arrière), conformément à l'entente-cadre 706437 intervenue avec la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE.

- 20.11** Autoriser une dépense maximale de 55 297,23 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes/6 places - 4X2, roues arrière), conformément à l'entente-cadre 706437 intervenue avec la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE.
- 20.12** Autoriser une dépense maximale de 201 043,16 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes de 15 pieds, avec barres de protection latérales, conformément à l'entente-cadre 789455 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC. (151 04,16 \$) et la fourniture de deux carcans et chasse-neige fabriqués à l'interne (50 000 \$).
- 20.13** Autoriser une dépense maximale de 32 299,30 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium de 8,5 pieds, conformément à l'entente-cadre 941228 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC.
- 20.14** Autoriser une dépense maximale de 32 533,53 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium sur un châssis de camion léger, conformément à l'entente-cadre 941228 intervenue avec la Ville de Montréal et ÉQUIPEMENTS TWIN INC.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2016.
- 30.02** Octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ au SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC).
- 30.03** Octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC).
- 30.04** Octroyer une subvention de 10 000 \$ à l'organisme MON TOIT MON CARTIER afin de soutenir leurs activités de développement de logements sociaux dans le secteur de Cartierville, et ce, à même les surplus de l'arrondissement.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.02** Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile dans l'arrondissement (secteurs Ahuntsic et Cartierville) pour l'année 2016 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.

- 40.03** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement de deux aires de jeux en cour avant pour le bâtiment portant le numéro 11885, boulevard Laurentien - Lots 1435432 et 1435486 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001121658.
- 40.04** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour la dépendance du bâtiment (abri à sel) située du côté ouest de la propriété portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est, une marge latérale inférieure au minimum prescrit - Lot 1999349 du cadastre du Québec.
- 40.05** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 123 à 129, boulevard Henri-Bourassa Ouest - Lot 1486058 du cadastre du Québec.
- 40.06** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 168 et 170, boulevard Gouin Ouest - Lots 1673613, 5201710, 5201711 et 5201712 du cadastre du Québec.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux 650 et 652, rue Fleury Est, à des fins de commerces et de services de catégorie C.2A - Lot 1995401 du cadastre du Québec - Zone 0377.
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'ajout d'un étage à une résidence unifamiliale portant le numéro 9845, avenue du Sacré-Coeur - Lot 2495885 du cadastre du Québec - Zone 0424.
- 40.09** Dossier retiré.
- 40.10** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 829 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant.
- 40.11** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Procéder à la nomination d'un membre suppléant et de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- 51.02** Désigner le conseiller Harout Chitilian à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2016.

60 – Information

- 60.01** Déposer le Bilan final de la planification stratégique 2011-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

61 – Dépôt

- 61.01** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 4 au 7 avril 2016 pour le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 mars 2016.
- 70.02** Affaires nouvelles.
- 70.03** Levée de la séance.

**Dossier # : 1164212003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum du 5 juin 2016 relatif au dossier visant à autoriser l'occupation de l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé / Affecter un montant de 15 704 \$ à même le surplus de l'arrondissement pour l'organisation de ce référendum / Déterminer la question référendaire (dossiers en référence 1154039009 et 1164212002).

Il est recommandé:

D'approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum du 5 juin 2016 relatif au dossier visant à autoriser l'occupation de l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé;

D'affecter un montant de 15 704 \$ à même le surplus de l'arrondissement pour l'organisation de ce référendum, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

DE mandater la directrice performance, greffe et services administratifs pour l'approbation du budget d'opération;

DE définir la question référendaire comme suit:

« Approuvez-vous la résolution CA16 090031 autorisant les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest? ».

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2016-05-05 13:18

Signataire :

Lisa SIMINARO

Directrice Performance
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1164212003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum du 5 juin 2016 relatif au dossier visant à autoriser l'occupation de l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé / Affecter un montant de 15 704 \$ à même le surplus de l'arrondissement pour l'organisation de ce référendum / Déterminer la question référendaire (dossiers en référence 1154039009 et 1164212002).

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné les résultats obtenus à la suite de l'ouverture du registre tenue le 23 février 2016, l'arrondissement doit tenir un scrutin référendaire relativement à la résolution CA16 090031 à l'effet d'accorder, pour l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest, situé sur le lot 3693469 du cadastre du Québec, l'autorisation de l'occuper à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé, à la condition énoncée à ladite résolution, et ce, malgré l'article 132 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) concernant les usages prescrits.

Lors de la séance ordinaire du 11 avril dernier, le conseil d'arrondissement a fixé la date du scrutin référendaire au dimanche 5 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La tenue du scrutin référendaire implique des dépenses, notamment pour l'embauche de personnel électoral et la publication d'avis légaux. Il y a donc lieu d'approuver la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue du référendum du 5 juin 2016 et d'affecter une somme de 15 704 \$ à même les surplus de l'arrondissement pour son organisation.

Vu l'article 567 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), ci-après désignée « LERM », le conseil d'arrondissement doit décréter l'application des dispositions relatives au vote par anticipation, s'il souhaite que celui-ci précède le scrutin référendaire du 5 juin 2016.

Le conseil d'arrondissement doit également définir la question référendaire. Le texte

proposé est le suivant:

« Approuvez-vous la résolution CA16 090031 autorisant les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest? ».

JUSTIFICATION

En vertu des articles 567 et 88 de la LERM, tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce. À cet effet, le conseil d'arrondissement peut fixer le tarif de rémunération ou d'allocation. L'article 567 de la LERM stipule que les dispositions portant sur le vote par anticipation ne s'appliquent pas dans le cas où le référendum s'adresse à une partie seulement des personnes habiles à voter, à moins que le conseil d'arrondissement en décide autrement.

Selon l'article 575 de la LERM, la question référendaire doit commencer par les mots « Approuvez-vous » et mentionne le numéro, le titre ou l'objet de la résolution faisant l'objet du référendum et doit se répondre par « oui » ou par « non ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses nécessaires à la tenue d'un scrutin référendaire ne sont pas prévues au budget de la Direction performance, greffe et services administratifs. Par conséquent, il y a lieu d'affecter un montant de 15 704 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour l'organisation de ce référendum.

Le budget de fonctionnement sera approuvé par la Directrice performance, greffe et services administratifs, laquelle sera mandatée à cet effet.

Les informations financières détaillées sont présentées dans l'intervention de la Direction performance, greffe et services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain
GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-27

Sylvie PARENT
Chef de division_greffe_performance et
informatique



Dossier # : 1163060014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), se terminant le 31 décembre 2016, et octroyer une contribution financière de 65 000 \$ dans le cadre du programme activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec l'organisme GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT se terminant le 31 décembre 2016;

D'accorder à l'organisme une contribution financière de 65 000 \$ pour l'année 2016, dans le cadre de ladite convention; et

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-22 09:45

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163060014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), se terminant le 31 décembre 2016, et octroyer une contribution financière de 65 000 \$ dans le cadre du programme activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air

CONTENU

CONTEXTE

Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) est un organisme à but non lucratif offrant des services d'éducation et de sensibilisation aux sciences de la nature et de l'environnement. Grâce à un contact privilégié avec la nature, l'organisme offre à une clientèle de plus en plus diversifiée de la grande région de Montréal des expériences nature hors du commun et sensibilise tout près de 40 000 personnes annuellement. GUEPE possède plus de vingt ans d'expérience en gestion d'accueils, en location de matériel de plein air et en promotion de services aux usagers.

En tant qu'organisme impliqué dans le milieu par différentes initiatives, GUEPE souhaite faire connaître aux citoyens, par les activités nautiques, la valeur récréoculturelle et patrimoniale de la rivière des Prairies tout en faisant la promotion des saines habitudes de vie.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville recommande d'approuver une convention de partenariat pour l'année 2016 et d'octroyer une contribution de 65 000 \$ pour l'encadrement des activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 090358 - Octroyer des contributions financières totalisant 994 231 \$, à différents organismes pour l'année 2015, conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016

CA12 090042 - Octroyer une contribution financière de 65 000 \$ pour l'année 2012 à l'Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville (ARAC), conformément à la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013

1100747008 - Approuver la convention avec l'Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville, se terminant le 31 décembre 2010, et octroyer une contribution financière de 48 000 \$ dans le cadre du programme activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air

DESCRIPTION

Approuver la convention avec le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, se terminant le 31 décembre 2016, et octroyer une contribution financière totale de 65 000 \$ dans le cadre des activités suivantes :

- Activités nautiques : service de location d'embarcation de type kayak et canot au site nautique, à proximité de l'école Sophie-Barat;
- Pavillon du parc Beauséjour: accueil, accessibilité, animation, opération d'un casse-croûte et service de location d'embarcation de type kayak.

JUSTIFICATION

- Organisation de quatre cinéma en plein air.
- Mettre en valeur le potentiel environnemental de la rivière des Prairies et offrir des activités de kayak et canot dans l'arrondissement.
- Rendre accessible aux citoyens le pavillon du parc Beauséjour.
- Achat d'équipements nautique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retombées économiques

- Création d'emplois pour étudiants;
- Création de poste d'insertion au travail.

Retombées sociales

- Permet à des familles de reprendre contact grâce à des activités de plein air simple;
- Permet à la communauté de s'approprier son environnement naturel et d'en profiter;
- Permet aux enfants et aux jeunes de l'arrondissement de bénéficier d'un plan d'eau et d'activités estivales originales et peu coûteuse.

Retombées environnementales

- Sensibilisation accrue de la communauté envers l'environnement;
- Mise en valeur du potentiel de l'eau et des berges.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité dans les journaux locaux sous forme de communiqué, les médias sociaux et le site internet de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture du pavillon du parc Beauséjour début juin.

- Ouverture du site nautique Sophie-Barat à la mi-juin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn GAUTHIER
Chef de division - Sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Laurent LEGAULT
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1155941014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux de 1 041,60 m ² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2016, pour des activités communautaires et de loisirs, moyennant un loyer total de 202 574,28 \$, (exempté de TPS et TVQ). Ouvrage 8450-001.

Il est recommandé:

1- d'approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux de 1 041,60 m², au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, moyennant un loyer total de 202 574,28 \$, (exempté de TPS et TVQ);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-22 16:21

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155941014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux de 1 041,60 m ² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2016, pour des activités communautaires et de loisirs, moyennant un loyer total de 202 574,28 \$, (exempté de TPS et TVQ). Ouvrage 8450-001.

CONTENU

CONTEXTE

Au moins depuis 2009, la Ville loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux, d'une superficie de 1 041,6 m², au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse pour les activités communautaires et de loisirs pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le bail initial a été renouvelé deux (2) fois et est venu à échéance le 31 décembre 2015. À la demande de l'Arrondissement, une autre convention de renouvellement a été préparée pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, dont un projet est joint au présent sommaire décisionnel. Le bail original a été négocié de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 090257- 9 décembre 2013 - Approbation d'un renouvellement de bail de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 moyennant un loyer total de 76 900,46 \$ (non taxable)
CA12 090041- 5 mars 2012 - Approbation d'un renouvellement de bail de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 moyennant un loyer total de 74 650,00 \$ (non taxable)
CA08 090256 - 2 septembre 2008 - Approbation du bail de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 moyennant un loyer total de 108 000 \$ (non taxable)

DESCRIPTION

Le renouvellement de bail proposé pour ces locaux est d'une durée de cinq (5) ans afin de refléter la volonté de l'Arrondissement de maintenir ces activités à cet endroit à moyen terme. Les conditions applicables sont celles du bail conclu initialement qui a été renouvelé, avec un ajustement du loyer payable. Tant la Ville que le propriétaire se réservent toutefois le droit de mettre fin au bail, en tout temps et sans pénalité, à partir du 1^{er} janvier 2018 sur préavis écrit de six (6) mois. Communauté Tamoule catholique (Montréal) est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (RLRQ, C. E-17).

JUSTIFICATION

L'occupation de l'emplacement visé par le présent sommaire décisionnel répond aux besoins de l'Arrondissement à moyen terme. Un renouvellement proposé pour une durée de cinq (5) ans, avec possibilité de résiliation avant terme à partir le 1^{er} janvier 2018, donne une flexibilité intéressante aux parties et évite de reprendre tout le processus de renouvellement à court terme. Le Locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison de la congestion de fin/début d'année et d'un retard dans la signature du bail par le Locateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative de 1 041,6 m².

La dépense totale de **202 574,28 \$**, exemptée de TPS et TVQ, sera entièrement assumée par l'Arrondissement (budget de fonctionnement). Le loyer augmente annuellement de 1,5 % pour toute la durée.

Loyer annuel (période précédente)	Loyer proposé (2016)	Loyer proposé (2017)	Loyer proposé (2018)	Loyer proposé (2019)	Loyer proposé (2020)	Total exempté de taxes
38 736,46 \$	39 317,52 \$	39 907,32 \$	40 505,88 \$	41 113,44 \$	41 730,12 \$	202 574,28 \$

Le loyer brut comprend le loyer de base ainsi que les frais d'exploitation et les taxes foncières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location ayant une superficie inférieure à 1 000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de conclure le renouvellement de bail proposé, l'Arrondissement se verrait dans l'obligation de quitter les lieux et de chercher de nouveaux locaux pour la tenue des activités qui se déroulent dans ces locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'arrondissement de mars 2016. Le renouvellement du bail sera finalisé par la suite.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève DESCOTEAUX, Ahuntsic-Cartierville
Jocelyn GAUTHIER, Ahuntsic-Cartierville
Martin THERIAULT, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Jocelyn GAUTHIER, 25 février 2016
Geneviève DESCOTEAUX, 24 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de section

Le : 2016-02-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de section, en remplacement de Francine Fortin, Directrice Évaluation et courtage immobilier/Sécurité jusqu'au 22 avril 2016

Approuvé le : 2016-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-22



Dossier # : 1166624004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. en surveillance de chantier pour les programmes de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 84 276,68 \$, taxes incluses (contrat : 84 276,68 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres sur invitation S-AC-2106-011 - (2 soumissionnaires)/ Approuver un projet de convention.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention avec la firme WSP Canada Inc., la firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection et du prix, dans laquelle elle s'engage à fournir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville les services professionnels requis de surveillance de chantier pour les programme de réfection routière (PRR) pour un montant maximale de 84 276.88 \$ (taxes incluses), conformément aux document de l'appel d'offres S-AC-2016-011 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler jusqu'à concurrence du montant octroyé. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-22 10:49

Signataire : Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166624004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. en surveillance de chantier pour les programmes de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 84 276,68 \$, taxes incluses (contrat : 84 276,68 \$ + incidences: 0,00 \$). Appel d'offres sur invitation S-AC-2106-011 - (2 soumissionnaires)/ Approuver un projet de convention.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection routière (PRR 2106) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Le mandat de surveillance est prévu à l'été 2016 pour les contrats suivants:

- S-AC-2016-002 - Reconstruction de la chaussée, pose de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur les rues Fleury, Etienne-Parent, de Louisbourg et l'avenue Alfred-Laliberté dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2016) - Sommaire décisionnel no. 1166624002
- S-AC-2016-003 - Reconstruction de la chaussée, pose de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur les rues Frémont, Legendre, Millen, Sauvé, l'avenue de Queylus et place de Montgolfier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PRR 2016) - Sommaire décisionnel no. 1166624003

Les infrastructures de ces tronçons de rue ont fait l'objet d'analyse par la DGSRE et par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ces évaluations ont permis d'établir la priorité de reconstruction complète de ces rues et d'y effectuer les rénovations requises.

Les dossiers en lien avec les deux appels d'offres seront présentés au conseil d'arrondissement du 9 mai 2016 - sommaires décisionnels # 1166624002 et 1166624003.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée numéro D1166624004 - autoriser la formation du comité de sélection pour l'appel d'offres sur invitation intitulé *Service professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfections routières (PRR) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-*

Cartierville portant le numéro S-AC-2016-011 tel qu'indiqué au formulaire CS2013-01 dûment rempli et signé en date du 5 avril 2016.

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sollicite les services professionnels pour réaliser la surveillance de chantier dans les domaines de compétence du génie municipal (voirie, égout et aqueduc). L'adjudicataire devra fournir les services d'un surveillant de chantier en résidence pour chaque mandat spécifique, soit :

Programme de réfection routière (PRR 2016)

Un technicien intermédiaire possédant entre quatre (4) et dix (10) ans d'expérience en surveillance de travaux d'infrastructures municipales pour les travaux de réfection routière (reconstruction complète de chaussée, de trottoirs, de bordures et remplacement de service en plomb).

Pour chacun des contrats, les travaux devraient débuter au début du mois de juin pour se terminer à la fin septembre 2016. Les techniciens feront la surveillance des travaux de réfection routière des rues suivantes réparties de la façon suivante :

S-AC-2016-002

- rue Fleury, entre la Terrasse Fleury et la rue Meilleur (rue locale) ;
- rue Fleury, entre la rue Clark et l'avenue d'Auteuil (rue artérielle) ;
- rue Étienne-Parent, entre les rues James-Morrice et Pasteur (rue locale) ;
- rue de Louisbourg, d'un point au sud d'Alfred-Laliberté à la rue de Poutrincourt (rue locale) ;
- rue de Louisbourg, entre les rues Philippe-Hébert et Frigon (rue locale) .

S-AC-2016-003

- rue Frémont et Millen, entre la rue de Louvain et l'avenue Châteaubriand (rue locale) ;
- rue Legendre, entre les rues Verville et Tolhurst (rue artérielle) ;
- rue Sauvé Est, entre la rue Saint-Charles et l'avenue Hamel (rue artérielle) ;
- avenue de Queylus, entre l'avenue Jacques-Lemaistre et la rue André-Grasset (rue locale)t ;
- place de Montgolfier, entre la rue Legendre et la place de Montgolfier (rue locale).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels doivent répondre aux exigences contractuelles suivantes:

- assurer l'exécution des travaux en conformité avec les plans et devis;
- procéder aux mesurages des quantités aux fins de paiement;
- émettre les avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- vérifier la qualité des matériaux et des travaux;
- informer l'arrondissement des modifications;

- vérifier et assurer que le matériel et que les matériaux respectent les dessins d'ateliers et les fiches techniques approuvés par l'arrondissement;
- assurer la mise en œuvre des directives de chantier;
- conseiller et informer le maître de l'ouvrage;
- assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et en particulier des étapes cruciales;
- rédiger un rapport quotidien des activités de chantier et de les soumettre à l'ingénieur responsable à la fin de chaque semaine;
- préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville;
- vérifier, signer et consigner les billets de livraisons et manifestes de transport pour les matériaux entrant et sortant au chantier;
- coordonner les activités de contrôle qualitatif, arpentage, suivi environnemental, ou toute autre activité connexe nécessaire à la surveillance des travaux;
- assurer une communication active avec les propriétaires riverains et d'en faire le suivi avec le chargé de projet de la Ville;
- produire et transmettre les plans finaux (TQC) annotés des ouvrages deux (2) semaines après la fin des travaux;
- de rédiger les fiches d'observations santé, sécurité des travaux (SST) hebdomadairement et/ou lors d'événement particulier en lien avec la SST .

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire. Les ressources humaines de la division des études techniques de l'arrondissement n'étant pas suffisante pour assurer une surveillance pleine et entière de ces travaux.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 31 avril 2016. Trois (3) firmes ont reçu le cahier des charges et deux (2) ont déposé des offres de services. La raison du désistement de la troisième firme, Les Consultants SM inc., serait d'avoir un trop grand nombre d'offres de services à produire en même temps.

Les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection. Les deux (2) firmes qui ont déposé leurs soumissions ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme WSP Canada inc. a eu le plus haut pointage et son offre a été retenue par recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	note intérim	note finale	PRIX DE BASE	Contingences	TOTAL
WSP Canada inc.	78,83	15,29	84 276,68 \$	S/O	84 276,68 \$
Beaudoin Hurens inc.	78,00	13,47	95 032,59 \$	S/O	95 032,59 \$
Les consultants SM inc.	S/O	S/O	-	-	-
Dernière estimation réalisée			99 643,08 \$	S/O	99 643,08 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					(15 366,40) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-15%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)					10 755,91 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					13%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de surveillance des travaux pour les deux contrats s'élèvent à 84 276,68 \$ (taxes et contingences incluses). Cette dépense a été prévue dans les incidences professionnels des contrats S-AC-2016-002 et S-AC-2016-003 dont voici la répartition:

Projet Simon 162465 - montant: 16 172.68 \$

Projet Simon 162469 - montant: 33 472.54 \$

Projet Simon 162480 - montant: 34 631.46 \$

TOTAL 84 276.68 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S-AC-2016-002 et S-AC-2016-003

- Octroi des contrats au conseil de l'arrondissement : 9 mai 2016.
- Appel d'offres S-AC-2016-002 : du 23 mars au 11 avril 2016.
- Appel d'offres S-AC-2016-003 : du 24 mars au 13 avril 2016.
- Réalisation des travaux : juin à septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2016-04-21

**Dossier # : 1167189001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme AECOM Consultants inc. pour le projet d'aménagement du parc Raimbault (phase 2), pour une somme de 126 358,67 \$, taxes incluses - Dépense totale de 156 358,67 \$ - Appel d'offres public (S2015-023) - (3 soumissionnaires). / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 156 358.67 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet d'aménagement du parc Raimbault, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme AECOM Consultants Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 126 358.67 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-023;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-21 16:10**Signataire :** Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167189001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme AECOM Consultants inc. pour le projet d'aménagement du parc Raimbault (phase 2), pour une somme de 126 358,67 \$, taxes incluses - Dépense totale de 156 358,67 \$ - Appel d'offres public (S2015-023) - (3 soumissionnaires). / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016-2017, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite réaliser plusieurs projets dans les parcs et espaces publics, dont le but est d'améliorer la qualité de vie des citoyens en leur offrant des espaces confortables, durables, sécuritaires et dont l'empreinte écologique est minimale. Parmi les projets retenus, on retrouve le projet d'aménagement du parc Raimbault.

Situé sur la rive de la rivière des Prairies, le parc Raimbault comporte plusieurs infrastructures telles que des aires de jeu pour enfants, des terrains de volleyball de plage, une aire à BBQ, un chalet, un abri, du mobilier, plusieurs tronçons de sentiers piétonniers et une piste cyclable. Ce parc de détente est très fréquenté par les résidents du quartier. L'utilisation de ce parc et de ses rives a créé de l'usure sur les sentiers et les équipements et a provoqué l'érosion et la dégradation de l'état des berges. Les deux phases de travaux prévues en 2016-2017 ont donc pour objectif de remettre en état le parc et de l'aménager.

La phase 1 des travaux, qui doit débuter à l'été 2016, vise à stabiliser la berge, par l'ajout d'ouvrages d'enrochement et la plantation de végétaux, à procéder à la réfection de certains sentiers et à remplacer certains éléments de mobilier. La réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA) du Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCCQ).

La phase 2 des travaux, c'est-à-dire celle du présent Mandat, a pour objectif de remplacer les équipements désuets et de bonifier l'aménagement du parc, de manière à mieux répondre aux besoins et aux attentes de la clientèle du parc. Ces travaux pourront débuter une fois que ceux de la phase 1 seront terminés. L'obtention d'un CA ne devrait pas être nécessaire pour réaliser les travaux de la phase 2, mais il faudra tout de même obtenir un avis de non-assujettissement du MDDELCCQ avant le début du chantier puisqu'une petite partie des travaux sera réalisée dans la bande riveraine de 10 mètres.

De manière générale, le présent Mandat comprend : La transformation d'une patageoire en jeu d'eau, l'agrandissement d'une aire de jeu pour enfants et l'ajout d'équipements de

jeu, la construction d'un terrain de volleyball de plage et de sentiers ainsi que la plantation d'arbres. Ces travaux doivent débiter à l'automne 2016 ou au plus tard au printemps 2017.

Il est à noter que pratiquement la totalité des coûts relatifs au projet d'aménagement du parc Rimbault Phase 2 sera financée par le Programme de soutien de mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DD 2157189001 : Autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet d'aménagement du parc Rimbault (phase 2).

DD 1156688004 : Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement pour différents mandats inclus dans le Plan de l'Eau relevant de la compétence du conseil municipal.

DD 1164107001 : Adopter les conditions d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) du Plan de l'eau.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage dans le cadre de la phase 2 des travaux d'aménagement du parc Rimbault. La firme AECOM Consultants inc., retenue par le comité de sélection, a pour mandat de réaliser toutes les étapes du projet. Celles-ci incluent: toutes les étapes préparatoires, la coordination, les rencontres, les phases de conception (développement des idées et des plans), l'élaboration des plans et du cahier des charges d'exécution, la préparation des documents d'appel d'offres pour transmission au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), l'assistance durant la période d'appel d'offres (incluant l'émission d'addenda), l'analyse de conformité et la comparaison des soumissions ainsi que la surveillance et la gestion du chantier et toute autre tâche requise pour l'achèvement du projet.

L'Adjudicataire doit prévoir et coordonner toutes les étapes administratives. Toutes les autorisations et approbations nécessaires doivent faire partie du projet. Il doit également préparer un dossier dans le but d'obtenir un avis de non-assujettissement du MDDELCCQ et assurer la coordination requise à cet effet. Il doit également prendre charge de la coordination entre les différents intervenants et les professionnels des autres disciplines (génie civil, génie mécanique, électricité, etc.)

L'adjudicataire doit présenter une proposition d'aménagement originale, viable, et pertinente, intégrant tous les travaux énumérés ci-dessous. Cette proposition d'aménagement doit également tenir compte des principales demandes et préoccupations exprimées par les citoyens lors des consultations publiques ayant eu lieu en 2015. La proposition de l'Adjudicataire devra aussi s'arrimer avec le concept proposé dans le cadre du Mandat de stabilisation de la berge (phase 1).

Sans s'y limiter, les travaux d'aménagement inclus dans le présent Mandat comprennent :

- La transformation d'une pataugeoire en jeu d'eau, c'est-à-dire de construire le nouveau jeu d'eau sur la dalle de la pataugeoire existante (celle-ci est actuellement occupée par deux terrains de volleyball de plage);
- L'agrandissement de l'aire de jeu 18 mois – 5 ans et l'ajout d'équipements de jeu;
- L'ajout d'un nouveau terrain de volleyball de plage en remplacement de ceux qui doivent être enlevés pour faire place au jeu d'eau;

- L'ajout d'un coffre à jeux près du chalet.
- Remplacer le mobilier désuet et endommagé;
- Intégrer de la plantation d'arbres;
- Analyser la circulation des piétons et des cyclistes et proposer les modifications nécessaires pour éviter les conflits d'usage et assurer la sécurité des usagers;
- Procéder à la réfection des tronçons de sentiers et de piste cyclable en mauvais état;
- Analyser la problématique du stationnement en périphérie du parc et participer à l'élaboration d'une solution viable pour éviter les conflits d'usage;
- Analyser le drainage des eaux de ruissellement sur le site et proposer une solution viable pour assurer un drainage optimal tout en respectant les normes et la réglementation en vigueur.

Le début du chantier est prévu à l'automne 2016 ou au plus tard au printemps 2017.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, trois (3) firmes ont déposé une offre de services. Les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection. Parmi les firmes ayant déposé une soumission, deux (2) ont réussi à obtenir la note de passage de 70 %. La firme AECOM Consultants inc. est celle qui a obtenu le plus haut pointage et son offre de services a donc été retenue par recommandation du comité de sélection.

Les frais incidents sont évalués à 30 000 \$ (pour étude de caractérisation environnementale des sols) pour une dépense totale de 156 358,67 \$.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total
AECOM Consultants inc.	75,00	9,89	126 358,67 \$	126 358,67 \$
WAA Montréal inc.	73,33	8,95	137 873,37 \$	137 873,37 \$
DÉOM+PARÉ Experts-Conseils inc.	52,50	-	- \$	- \$
Dernière estimation réalisée			175 000,00 \$	175 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(48 641,33) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-28 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)				11 514,70 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				9 %

Le montant du plus bas soumissionnaire (126 358,67 \$) est de 48 641,33 \$ inférieur au montant de la dernière estimation (175 000,00 \$), ce qui représente une différence de 28 %. Dans le cas de projets d'aménagement de parcs, nous appliquons généralement un facteur de 10 à 15 % (en fonction de la complexité du projet) du montant total des travaux pour calculer les honoraires professionnels nécessaires. Dans le cas du présent appel d'offres, nous avons appliqué un facteur de 15 % pour palier à toute éventualité. Les principales contraintes pouvant survenir en cours de projet toucheraient principalement la transformation de la pataugeoire en jeu d'eau. Un taux de 10 à 12 % aurait peut-être cependant été suffisant. L'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation n'aurait alors pas excédé 10%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projet: 34224 - Programme de réaménagement de parcs
Sous-projet: 1634224005 - Services professionnels - Aménagement Parc Raimbault
Budget: Corpo

La coût total maximal de ce contrat de 156 358.67 \$ sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 156 358.67 \$ (142 776.31 net) sera financé par un règlement d'emprunt de compétence Ville dont le numéro est 16-028.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre, en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet prévoit la plantation de nouveaux arbres qui contribueront à améliorer le couvert végétal dans le parc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du Mandat au conseil de l'arrondissement : 9 mai 2016
 - Dépôt des livrables de la phase de réalisation (incluant l'obtention d'un avis de non-assujettissement au MDDELCCQ) : fin septembre - début octobre 2016
 - Appel d'offres pour les travaux : octobre 2016
 - Début probable des travaux : printemps 2017
 - Fin probable des travaux : été - automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics* . Ainsi l'application des décrets 1049-2013 et 975-2014 n'est pas requise. À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique ANGERS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Véronique ANGERS, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Michel BORDELEAU
Chef de division



Dossier # : 1166624002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour un montant de 2 837 897,02 \$ pour des travaux de voirie sur les rues Fleury, Étienne-Parent, de Louisbourg et l'avenue Alfred-Laliberté dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 2 954 897,02 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S-AC-2016-002 – 10 soumissionnaires – Budget PTI

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 954 897,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur les rues Fleury, Étienne-Parent, de Louibourg et l'avenue alfred-Laliberté dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 837 897,02\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-002;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92.7 % par le Service des infrastructure, de la voirie et des transports (SIVT) (2 740 493.25 \$) et à 7.3 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) (214 403.77 \$)

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-22 10:21

Signataire : Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166624002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour un montant de 2 837 897,02 \$ pour des travaux de voirie sur les rues Fleury, Étienne-Parent, de Louisbourg et l'avenue Alfred-Laliberté dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 2 954 897,02 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S-AC-2016-002 – 10 soumissionnaires – Budget PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur les rues Fleury, Étienne-Parent, de Louisbourg et l'avenue Alfred-Laliberté dans les districts d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fut émis pour aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges d'une modification faite aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 7 avril 2016 : Modification de l'article 23 . *Membrane géotextile pour les fosses de plantations* du cahier technique de voirie quant au type de géotextile à installer.

Cet addenda n'a aucune incidence sur le prix global de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090299 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

- DA16 0219002 - Autoriser le lancement de deux (2) appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de reconstruction de chaussée, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur les rues Fleury, Sauvé et Legendre dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - PRR-2016.

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR 2016) concernent la reconstruction de la chaussée, la reconstruction de sections de trottoir et de bordure là où requis et aux remplacements de services d'eau en plomb pour les rues suivantes :

- rue Fleury, entre la Terrasse Fleury et la rue Meilleur ;
- rue Fleury, entre la rue Clark et l'avenue d'Auteuil ;
- rue Étienne-Parent, entre les rues James-Morrice et Pasteur
- rue de Louisbourg, d'un point au sud d'Alfred-Laliberté à la rue de Poutrincourt ;
- rue de Louisbourg, entre les rues Philippe-Hébert et Frigon .

Le choix des tronçons de rues ont été déterminés par l'arrondissement en fonction des priorités d'interventions et d'un plan d'intervention établi sur une période de trois ans.

Les travaux de reconstruction des conduites d'eau s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau de service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2016-002 s'est déroulé du 23 mars au 11 avril 2016. Sur quatorze (14) preneurs de cahiers des charges, dix (10) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune des quatre (4) autres entreprises n'a motivé les raisons.

La plus basse soumission conforme est celle de la compagnie Groupe TNT inc.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL *
Groupe TNT inc.	2 579 906,38 \$	257 990,64 \$	2 837 897,02 \$
Charex inc.	2 599 060,46 \$	259 906,05 \$	2 858 966,51 \$
Eurovia Québec Constrution inc	2 602 509,94 \$	260 250,99 \$	2 862 760,94 \$
Demix Construction division de Groupe CRH Canada inc	2 656 871,76 \$	265 687,18 \$	2 922 558,93 \$
Pavages Métropolitain inc.	2 788 358,49 \$	278 835,85 \$	3 067 194,34 \$
Construction Beau-Val inc.	2 819 989,01 \$	281 998,90 \$	3 101 987,91 \$
Construction Soter inc.	3 030 800,56 \$	303 080,06 \$	3 333 880,61 \$
Entrepreneurs Bucaro inc.	3 045 207,93 \$	304 520,79 \$	3 349 728,72 \$
Entreprises Michaudville inc.	3 117 272,73 \$	311 727,27 \$	3 429 000,00 \$
Socomec industriel inc.	3 143 662,59 \$	314 366,26 \$	3 458 028,85 \$
Dernière estimation	3 266 304,40 \$	326 630,44 \$	3 592 934,84 \$
Coûts moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>			3 122 200,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>			620 131,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			22%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>			(755 037,82 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>			-21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>			21 069,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			0,74%

N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

- Les prix de soumissions ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, AMF, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues afin de s'assurer de leurs conformités.

Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir des coûts moyens des contrats de 2014 pour des projets semblables et sont les mêmes qui ont été utilisés lors des soumissions de 2015. L'écart de 21 % en faveur de l'arrondissement entre l'estimation de l'arrondissement et le plus bas soumissionnaire est encore plus prononcé que l'an dernier où nous avons un écart de 7% avec notre estimation. Le marché très compétitif du milieu de la construction jumelé à la baisse du prix du carburant pourraient en partie expliquer cet écart significatif.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme, Groupe TNT inc. détient une attestation de l'autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013.

Groupe TNT ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 837 897,02 \$, taxes incluses, soit un montant de 2 579 906,38 \$ pour les travaux et un montant de 257 990,64 \$ pour les contingences (10 %).

La dépense totale est donc de 2 954 897,02 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes pour un montant de 117 000,00 \$, taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que pour la surveillance des travaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduit électrique si nécessaire, des incidences pour de la plantation réalisée par l'équipe d'horticulture de l'arrondissement, des frais pour du marquage et des frais pour de la détection systématique de fuite d'aqueduc.

Cette dépense sera assumée à 92.7 % par le Services des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT) (2 740 493.25 \$) et à 7.3 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb (214 403.77 \$) (pourcentages arrondis)

La ventilation des dépenses est la suivantes:

Ventilation des dépenses				
		Artériel	Local	Total
	Pavage	668 285,12 \$	1 202 364,70 \$	1 870 649,82 \$
	Trottoir	269 779,44 \$	483 063,99 \$	752 843,43 \$
	Incidences professionnelles	16 527,46 \$	33 472,54 \$	50 000,00 \$
	Incidences techniques	22 000,00 \$	45 000,00 \$	67 000,00 \$
	DGSRE	214 403,77 \$		214 403,77 \$
				2 954 897,02 \$

Ces montants incluent les contingences et les taxes applicables.

Pour la DGSRE, la dépense est admissible à une subvention estimée à 195 779,22 \$ net des ristournes de taxes au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décision déléguée numéro D1166074001 - Autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'appel d'offres public intitulé « Fourniture de services de caractérisations et de surveillances environnementale et géotechnique, de préparation de documents d'appel(s) d'offres et de contrôle de qualité de matériaux » portant le numéro S-AC-2016-006

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront réalisés entre la fin mai et la fin septembre 2016. Cela engendrera des impacts pour les résidents, certains commerçants et sur la circulation. Les travaux ont une durée contractuelle de 90 jours de calendrier à l'intérieur de la période. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettre et de rencontre avec certains commerçants. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'info-lettre et des journaux locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : Mai 2016, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : Fin mai 2016.

Fin des travaux : Fin septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lahcen ZAGHLOUL, Service de l'eau

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 18 avril 2016

Mathieu-Pierre LABERGE, 18 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-18

Michel BORDELEAU
Chef de division

**Dossier # : 1166624003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour un montant de 2 753 899,99 \$ pour des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Millen, Sauvé, l'avenue de Queylus et place de Montgolfier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 2 868 899,99 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S-AC-2016-003 – 8 soumissionnaires – Budget PTI

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 868 899.99 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Millen, Sauvé, l'avenue de Queylus et place de Montgolfier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Charex inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 753 899.99\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-003;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91.5 % par le Services des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT) (2 626 273.88 \$) et à 8.5 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb (242 626.11 \$) (pourcentages arrondis)

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-22 10:45

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166624003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour un montant de 2 753 899,99 \$ pour des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Millen, Sauvé, l'avenue de Queylus et place de Montgolfier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 2 868 899,99 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S-AC-2016-003 – 8 soumissionnaires – Budget PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur les rues Frémont, Legendre, Millen, Sauvé, l'avenue de Queylus et place de Montgolfier dans les districts de St-Sulpice et de Sault-au-Récollet.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fut émis pour aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges d'une modification faite aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 8 avril 2016 : Modification de l'article 23. *Membrane géotextile pour les fosses de plantations* du cahier technique de voirie quant au type de géotextile à installer.

Cet addenda n'a aucune incidence sur le prix global de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090299 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

- DA16 0219002 - Autoriser le lancement de deux (2) appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de reconstruction de chaussée, pose de revêtement

bitumineux et reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur les rues Fleury, Sauvé et Legendre dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - PRR-2016.

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR 2016) concernent la reconstruction de la chaussée, la reconstruction de sections de trottoir et de bordure là où requis et aux remplacements de services d'eau en plomb pour les rues suivantes :

- rue Frémont et Millen, entre la rue de Louvain et l'avenue Châteaubriand ;
- rue Legendre, entre les rues Verville et Tolhurst ;
- rue Sauvé Est, entre la rue Saint-Charles et l'avenue Hamel ;
- avenue de Queylus, entre l'avenue Jacques-Lemaistre et la rue André-Grasset ;
- place de Montgolfier, entre la rue Legendre et la place de Montgolfier.

Le choix des tronçons de rues ont été déterminés par l'arrondissement en fonction des priorités d'interventions et d'un plan d'intervention établi sur une période de trois ans.

Les travaux de reconstruction des conduites d'eau s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau de service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2016-003 s'est déroulé du 24 mars au 13 avril 2016. Sur douze (12) preneurs de cahiers des charges, huit (8) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune des quatre (4) autres entreprises n'a motivé les raisons.

La plus basse soumission conforme est celle de la compagnie Charex inc.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL *
Charex inc.	2 503 545,44 \$	250 354,54 \$	2 753 899,99 \$
Groupe TNT inc.	2 558 889,23 \$	255 888,92 \$	2 814 778,15 \$
Demix Construction division de Groupe CRH Canada inc	2 566 465,63 \$	256 646,56 \$	2 823 112,19 \$
Pavages Métropolitain inc.	2 617 265,30 \$	261 726,53 \$	2 878 991,83 \$
Eurovia Québec Constrution inc	2 729 994,17 \$	272 999,42 \$	3 002 993,59 \$
Entrepreneurs Bucaro inc.	2 780 529,76 \$	278 052,98 \$	3 058 582,74 \$
Construction Soter inc.	2 788 857,97 \$	278 885,80 \$	3 067 743,77 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	2 905 174,85 \$	290 517,49 \$	3 195 692,34 \$
Dernière estimation	3 153 432,03 \$	315 343,20 \$	3 468 775,23 \$
Coûts moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>			2 949 474,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>			441 792,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			16%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>			(714 875,24 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>			-21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>			60 878,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			2,21%

N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

Les prix de soumissions ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, AMF, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues afin de s'assurer de leurs conformités. Une seule correction a été apportée sur le bordereau de la compagnie Les constructions et pavages Jeskar de par une erreur de calcul. Le montant total est modifié à 3 195 692.35 \$ et l'entrepreneur demeure au même rang.

Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir des coûts moyens des contrats de 2014 pour des projets semblables et sont les mêmes qui ont été utilisés lors des soumissions de 2015. L'écart de 21 % en faveur de l'arrondissement entre l'estimation de l'arrondissement et le plus bas soumissionnaire est encore plus prononcé que l'an dernier où nous avons un écart de 7% avec notre estimation. Le marché très compétitif du milieu de la construction jumelé à la baisse du prix du carburant pourraient en partie expliquer cet écart significatif.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme, Charex inc. détient une attestation de l'autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013.

Charex inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 753 899,99 \$, taxes incluses, soit un montant de 2 503 545,44 \$ pour les travaux et un montant de 250 354,54 \$ pour les contingences (10 %).

La dépense totale est donc de 2 868 899,99\$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes pour un montant de 115 000,00 \$, taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que pour la surveillance des travaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduit électrique si nécessaire, des incidences pour de la plantation réalisée par l'équipe d'horticulture de l'arrondissement, des frais pour du marquage et des frais pour de la détection systématique de fuite d'aqueduc.

Cette dépense sera assumée à 91.5 % par le Services des infrastructures, de la voirie, et des transports (SIVT) (2 626 273.88 \$) et à 8.5 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb (242 626.11 \$) (pourcentages arrondis)

La ventilations des dépenses est la suivantes:

Ventilation des dépenses				
	Artériel	Local	Total	
Pavage	1 429 781,68 \$	538 311,78 \$	1 968 093,46 \$	
Trottoir	368 791,28 \$	174 389,14 \$	543 180,42 \$	
Incidences professionnelles	34 631,46 \$	15 368,54 \$	50 000,00 \$	
Incidences techniques	40 500,00 \$	24 500,00 \$	65 000,00 \$	
DGSRE	242 626,11 \$		242 626,11 \$	
			2 868 899,99 \$	

Ces montants inclus les contingences et les taxes applicables.

Pour la DGSRE, la dépense est admissible à une subvention estimée à 221 549,98 \$ net des ristournes de taxes au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront réalisés entre la fin mai et la fin septembre 2016. Cela engendrera des impacts pour les résidents, certains commerçants et sur la circulation. Les travaux ont une durée contractuelle de 95 jours de calendrier à l'intérieur de la période. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettre et de rencontre avec certains commerçants. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'info-lettre et des journaux locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : Mai 2016, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : Fin mai 2016.

Fin des travaux : Fin septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 18 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2016-04-18



Dossier # : 1160714002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Beauregard Fosses Septique » pour des travaux de nettoyage de puisards dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au coût de 115 021,28 \$ (taxes incluses), pour les années 2016-2017 (6 soumissionnaires) - Appel d'offres numéro 16-15029

D'autoriser une dépense de 115 021,28 \$ (taxes incluses) pour le nettoyage des puisards pour une période de 2 ans à partir de la date de notification de l'octroi;
D'octroyer le contrat de nettoyage de puisards à « Beauregard Fosses Septique » pour un montant maximum de 115 021,28 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres n° 16-15029;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-19 15:13

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160714002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à « Beauregard Fosses Septique » pour des travaux de nettoyage de puisards dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au coût de 115 021,28 \$ (taxes incluses), pour les années 2016-2017 (6 soumissionnaires) - Appel d'offres numéro 16-15029

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entente de partenariat conclue entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, un programme de nettoyage de puisards a été initié afin d'assurer un entretien régulier des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales. À titre prévisionnel, le présent contrat pourrait permettre de procéder au nettoyage systématique de 2 000 puisards - nettoyage non-systématique, de 100 puisards - nettoyage annuel planifié, de 120 puisards - vérifications de l'écoulement du puisard, de 10 puisards - débouchages de drains de puisards, de 10 puisards - travaux d'hydro-excavation (urgents), de 20 puisards. Il est à noter que l'arrondissement dispose d'environ 10 000 puisards de rues et trottoirs sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA15 090136 - CA 8 juin 2015 : Accorder un contrat à gainex inc. pour le nettoyage de puisards dans l'arrondissement pour une période d'un an, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14439 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 143 627,92 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'arrondissement en collaboration avec la **DGSRE**, a mandaté la Direction de l'approvisionnement afin de procéder au lancement de l'appel d'offre publique numéro 16-15029 le 17 février au 9 mars dernier.

Résultat des soumissions pour les deux (2) années :

NOM	Total avant taxes	TPS	TVQ	TOTAL
Beauregard Fosses Septique	100 040,26 \$	5 002,01 \$	9 979,02 \$	115 021,28 \$
Qualinet Environnement Inc.	120 304,91 \$	6 015,25 \$	12 000,41 \$	138 320,57 \$

Service Infraspéc Inc.	186 729,60 \$	9 336,48 \$	18 626,28 \$	214 692,38 \$
Action R Vac Inc.	106 318,00 \$	5 315,90 \$	10 605,22 \$	122 239,12 \$
ABC Environnement	129 235,20 \$	6 461,76 \$	12 891,21 \$	148 588,17 \$
Veolia-ES	193 789,20 \$	9 689,46 \$	19 330,47 \$	222 809,13 \$

JUSTIFICATION

Vu le manque de ressources au niveau de la Division de la voirie, ces travaux seront exécutés en service externe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 115 021,28 \$ (taxes incluses) sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nettoyage des puisards assurera un meilleur fonctionnement des réseaux pluviaux et contribuera à diminuer les problèmes de débordement de refoulement dans les rues ou les habitations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat au CA : 9 mai 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy JONCAS
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-18



Dossier # : 1166820007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acquisition d'une boîte de camion fermée en aluminium d'une longueur de 14 pieds avec équipements pour l'activité « Entretien des bornes-fontaines » sur un châssis de camion fourni par la Ville. L'achat sera effectué chez l'adjudicataire 9081-0060 Québec Inc. (Fourgons Élite) identifié dans l'appel d'offres 16-15164 (4 soumissionnaires). Au montant de 166 460,81 \$ (toutes taxes incluses)

Il est recommandé :

D'accorder un contrat à « 9081-0060 Québec Inc. Fourgon Élite » pour la fourniture et l'installation d'une boîte de camion fermée en aluminium d'une longueur de 14 pieds avec équipements pour l'activité « Entretien des bornes-fontaines ». Autoriser à cette fin une dépense maximale de 69 808,22 \$ (toutes taxes comprises);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée entièrement par l'arrondissement.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-21 12:52

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1166820007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acquisition d'une boîte de camion fermée en aluminium d'une longueur de 14 pieds avec équipements pour l'activité « Entretien des bornes-fontaines » sur un châssis de camion fourni par la Ville. L'achat sera effectué chez l'adjudicataire 9081-0060 Québec Inc. (Fourgons Élite) identifié dans l'appel d'offres 16-15164 (4 soumissionnaires). Au montant de 166 460,81 \$ (toutes taxes incluses)

CONTENU**CONTEXTE**

Aménagement d'un châssis de camion pour nos équipes de réparation et d'entretien sur les bornes-fontaines du réseau d'aqueduc. Les besoins grandissants d'entretien du réseau d'aqueduc font en sorte que nous avons besoin d'une unité mobile supplémentaire pour les ressources humaines supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090238 Acquisition d'un châssis de camion

DESCRIPTION

Boîte de camion de 14 pieds de longueur en aluminium

Marque : Fourgon Élite

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : ; Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE); Certification de fonds : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane SABOURIN
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-18



Dossier # : 1166820008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Globocam (Montréal) Inc. » pour la fourniture de deux (2) châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11751 (3 soumissionnaires) (entente cadre : 706217). Autoriser à cette fin une dépense maximale de 286 408,42 \$ (toutes taxes comprises)

Il est recommandé :

D'accorder à « **Globocam (Montréal) Inc.** », plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux (2) châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11751;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 286 408,42 \$ (toutes taxes comprises);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-20 16:15

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1166820008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Globocam (Montréal) Inc. » pour la fourniture de deux (2) châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11751 (3 soumissionnaires) (entente cadre : 706217). Autoriser à cette fin une dépense maximale de 286 408,42 \$ (toutes taxes comprises)

CONTENU**CONTEXTE**

Ce camion sera utilisé par les employés de la Division de la voirie. Il remplacera un camion qui est rendu à la fin de sa vie utile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Châssis-cabine de classe 293

Marque : Freightliner
Modèle : M2-106
Année : 2016

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 20 avril 2016
Lucie MC CUTCHEON, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane SABOURIN
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-18

**Dossier # : 1166820012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) Ltée » pour l'acquisition d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places) 2 X 4, roues arrière de marque Ford, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11756 (13 soumissionnaires) au numéro de l'entente-cadre 706437, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 40 586,18 \$ (toutes taxes comprises)

Il est recommandé :

1. D'accorder à « Fortier Auto (Montréal) Ltée » le contrat pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places) 2X4 marque Ford, modèle F350 de l'année 2016, au montant total de 40 586,18 \$ (toutes taxes incluses);
2. D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-25 10:53**Signataire :**

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166820012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) Ltée » pour l'acquisition d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places) 2 X 4, roues arrière de marque Ford, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11756 (13 soumissionnaires) au numéro de l'entente-cadre 706437, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 40 586,18 \$ (toutes taxes comprises)

CONTENU

CONTEXTE

Ce châssis de camion sera utilisé pour les activités touchant nos équipes de la Division des parcs et des installations de la Direction des travaux publics dans tous nos secteurs d'activités du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Nous utilisons présentement un véhicule qui est rendu à la fin de sa vie utile. L'acquisition de ce véhicule nous permettra des économies quant à l'entretien du vieux véhicule. Une benne basculante sera installée ultérieurement sur l'unité dans un autre dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places)
 Marque : Ford
 Modèle : F-350
 Année : 2016

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 21 avril 2016
Lucie MC CUTCHEON, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane SABOURIN
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1166820010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) Ltée » pour l'acquisition d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places) 4X2, roues arrière de marque Ford, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11756 (13 soumissionnaires) au numéro de l'entente-cadre 706437, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 55 297,23 \$ (toutes taxes comprises)

Il est recommandé :

1. D'accorder à « Fortier Auto (Montréal) Ltée » le contrat pour la fourniture d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places) 4X2 marque Ford, modèle F450 de l'année 2016, au montant total de 55 297,23 \$ (toutes taxes incluses);
2. D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-25 10:52

Signataire : Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1166820010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) Ltée » pour l'acquisition d'un châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places) 4X2, roues arrière de marque Ford, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11756 (13 soumissionnaires) au numéro de l'entente-cadre 706437, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 55 297,23 \$ (toutes taxes comprises)

CONTENU**CONTEXTE**

Ce châssis de camion sera utilisé pour les activités touchant nos équipes de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics dans tous nos secteurs d'activité du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Nous utilisons présentement un véhicule qui est rendu à la fin de sa vie utile. L'acquisition de ce véhicule nous permettra des économies quant à l'entretien du vieux véhicule. Une benne basculante sera installée ultérieurement sur l'unité dans un autre dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15090133

DESCRIPTION

Châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places)
Marque : Ford
Modèle : F-450
Année : 2016

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 21 avril 2016
Denis LECLERC, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane SABOURIN
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1166820009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes de 15 pieds, avec barres de protection latérales au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 12-11944 (1 soumissionnaire), le tout conforme à l'entente cadre portant le numéro 789455. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 151 043,16 \$ (toutes taxes comprises) ainsi que des frais maximaux de 50 000 \$ pour la fourniture de deux (2) carcans et chasse-neige fabriqués à l'interne

Il est recommandé :

- d'accorder un contrat à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculante de 15 pieds, avec barres de protection latérales au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 12-11944 (1 soumissionnaire), le tout conforme à l'entente cadre portant le numéro 789455;
- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 151 043,16 \$ (toutes taxes comprises) ainsi que des frais maximaux de 50 000 \$ pour la fourniture de deux (2) carcans et chasse-neige fabriqués à l'interne;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-20 16:12

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1166820009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculantes de 15 pieds, avec barres de protection latérales au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 12-11944 (1 soumissionnaire), le tout conforme à l'entente cadre portant le numéro 789455. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 151 043,16 \$ (toutes taxes comprises) ainsi que des frais maximaux de 50 000 \$ pour la fourniture de deux (2) carcans et chasse-neige fabriqués à l'interne

CONTENU**CONTEXTE**

Ces bennes et ces chasse-neige iront sur les châssis-cabine du dossier 1166820008. Ces camions seront utilisés, en outre, par les employés de la Division de la voirie dans les activités de neige et d'aqueduc. Ces équipements remplaceront deux (2) camions qui y ont atteint leur fin de vie utile et que leur coût d'entretien actuel est trop élevé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Benne basculante de 15 pieds

Marque : Michel Gohier
Modèle : BB-150

Carcan de fabrication interne
Chasse-neige de fabrication interne

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 20 avril 2016
Lucie MC CUTCHEON, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane SABOURIN
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-18



Dossier # : 1166820011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium de 8,5 pieds, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 13-13051 (1 soumissionnaire) le tout conforme à l'entente-cadre 941228, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 32 299,30 \$ (toutes taxes comprises)

Il est recommandé :

D'accorder à « **Les Équipements Twin Inc** », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 8,5 pieds, au prix de 32 299,30 \$ (toutes taxes incluses) et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres portant le numéro 13-13051;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-25 10:52

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166820011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium de 8,5 pieds, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 13-13051 (1 soumissionnaire) le tout conforme à l'entente-cadre 941228, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 32 299,30 \$ (toutes taxes comprises)

CONTENU

CONTEXTE

Cette benne basculante sera installée sur le châssis-cabine dont l'acquisition est demandée au sommaire décisionnel numéro 1166820010.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA150090134

DESCRIPTION

Benne basculante de 8,5 pieds
Marque : Michel Gohier
Modèle : BB-090-AL

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 21 avril 2016
Denis LECLERC, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane SABOURIN
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1166820013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium sur un châssis de camion léger, conformément aux documents de l'appel d'offres 13-13051 (1 soumissionnaire) le tout conforme à l'entente-cadre 941228, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 32 533,53 \$ (toutes taxes comprises)

Il est recommandé :

D'accorder à « **Les Équipements Twin Inc** », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium, au prix de 32 533,53 \$ (toutes taxes incluses) et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres portant le numéro 13-13051;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-25 10:53

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1166820013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium sur un châssis de camion léger, conformément aux documents de l'appel d'offres 13-13051 (1 soumissionnaire) le tout conforme à l'entente-cadre 941228, émis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 32 533,53 \$ (toutes taxes comprises)

CONTENU**CONTEXTE**

Cette benne basculante sera installée sur le châssis-cabine dont l'acquisition est demandée au sommaire décisionnel numéro 1166820012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Benne basculante aluminium
Marque : Michel Gohier
Modèle : BB-090-AL

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 21 avril 2016
Lucie MC CUTCHEON, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane SABOURIN
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1163757004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2016.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est recommandé :

D'entériner le rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2016.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2016-04-14 16:45

Signataire : Lisa SIMINARO

Directrice Performance greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1163757004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2016.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUPUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières - c/e

Le : 2016-04-06



Dossier # : 1163060015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 3 000 \$, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC).

Il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ au SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) pour l'achat d'une chambre froide et la transformation de leur camion en camion réfrigéré.

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-21 12:52

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163060015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 3 000 \$, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC).

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Accorder la contribution financière suivante :

SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) : 3 000 \$

L'organisme a été approché par le directeur du Costco Marché Central afin de leur donner tous les fruits et légumes frais qui ne répondent pas à certains critères d'apparence. Le transport et l'entreposage de ces dons requièrent un camion réfrigéré pour le déplacement des denrées et l'agrandissement de leur chambre froide pour conserver les aliments périssables. Le coût des transformations est élevé mais l'investissement est minime considérant la valeur des fruits et légumes qui seront récupérés par la suite. Cet investissement aura des retombées pour plusieurs années à venir et tous les surplus seront distribués à d'autres organismes du quartier.

Les élus souhaitent accorder à l'organisme une contribution financière de 3 000 \$ contribuant ainsi aux coûts nécessaires des transformations.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABRIE
Chef de division - Culture, bibliothèques et développement social

ENDOSSÉ PAR

Laurent LEGAULT
Directeur - Culture, sports, loisirs et développement social

Le : 2016-04-19



Dossier # : 1163060016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 3 000 \$, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC).

Il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC) pour l'organisation de la Fête de la famille 2016.

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-21 12:53

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163060016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 3 000 \$, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC).

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Accorder la contribution financière suivante :
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC) : 3 000 \$
Le comité Bordeaux-Cartierville en fête organisera la 10e édition de la Fête de la famille le 28 mai 2016 au parc Louisbourg. Cet événement gratuit et destiné à l'ensemble de la population de l'arrondissement rassemble plus d'une vingtaine de partenaires du quartier mais aussi de l'extérieur, faisant la promotion de leurs activités et services à la population. En 10 ans, la Fête de la famille est devenue un événement incontournable rejoignant ainsi des participants de tous les âges. Cette année, les résidents pourront profiter de la distribution annuelle de fleurs organisée par *Ville en vert* , du lancement du *Festival Je lis, tu lis* , et de plusieurs activités ludiques et sportives animées par les bénévoles.

Les élus souhaitent accorder à l'organisme une contribution financière de 3 000 \$ contribuant ainsi à l'organisation de l'événement.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABRIE
Chef de division - Culture, bibliothèques et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Laurent LEGAULT
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2016-04-20



Dossier # : 1161616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Mon Toit, Mon Cartier afin de soutenir leurs activités de développement de logements sociaux dans le secteur de Cartierville et ce, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est recommandé :

D'affecter une somme de 10 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de soutenir l'organisme Mon Toit, Mon Cartier dans leurs activités de développement de logements sociaux dans le secteur de Cartierville;

D'accorder à cet organisme une contribution financière de 10 000 \$;

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-05-03 13:59

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1161616002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Mon Toit, Mon Cartier afin de soutenir leurs activités de développement de logements sociaux dans le secteur de Cartierville et ce, à même les surplus de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Mon Toit, Mon Cartier a été créé pour prendre en charge le développement de logements sociaux dans le secteur de Cartierville. C'est dans cet objectif qu'un premier projet a été développé pour les femmes chefs de familles. Celui-ci, issu de la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée, a débuté en 2010.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dans le cadre du programme Accès Logis volet 3 destiné aux mères monoparentales, l'organisme a effectué des travaux de rénovation majeure réalisés dans le bâtiment situé au 5680, rue De Salaberry. Des dépenses imprévues au début du projet, notamment pour des travaux de réhabilitation de sols, ont dû être encourus et ont causé un dépassement des coûts. La subvention est accordée afin d'aider l'organisme à faire face à cette situation.

JUSTIFICATION

La subvention accordée provient de la réserve pour imprévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion ressources financières-
chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1163060013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en annexe;
- D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en annexe;
- D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre O-0.1, a. 2.1), l'ordonnance jointe à la présente recommandation autorisant la tarification sur les sites, selon les dates et heures indiqués audit tableau;
- D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* sur l'installation de bannières, (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'installation de bannières selon les sites et les

horaires des événements identifiés dans le tableau en annexe;

- D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le tableau en annexe.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-20 16:52

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163060013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour la période de mai à septembre 2016. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement concernant l'utilisation de barbecues mobiles, R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2;
- Règlement sur l'occupation du domaine public, R.R.V.M., chapitre O-0.1, article 2.1;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur l'installation de bannières, 01-274, article 521;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M. , chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout

ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABRIE
Chef de division - Culture, bibliothèques et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Laurent LEGAULT
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social

**Dossier # : 1166435002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Division relations avec les citoyens et communication , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville pour l'année 2016. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

Il est recommandé:

D'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2016 dans l'arrondissement, dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville, et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement des marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1^o et 4^o) l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2016 dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires

sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, **Marché Ahuntsic Cartierville**, de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers et de ce circuit de marché mobile 2016 sur les sites, aux dates identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-25 10:54

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166435002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Division relations avec les citoyens et communication , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville pour l'année 2016. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

CONTENU

CONTEXTE

Durant l'été 2011, la Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville (CDEC) a créé une entreprise d'économie sociale, le Marché Ahuntsic-Cartierville (MAC) afin d'opérer un marché de quartier au terminus Henri-Bourassa, sous la forme d'un kiosque de fruits, légumes, fleurs, plantes et produits du terroir. S'inspirant d'autres marchés montréalais se tenant à la sortie des édicules de métros, le MAC avait également le mandat d'organiser la tenue de marchés saisonniers dans différents parcs et lieux publics de l'arrondissement.

Cette première expérience a permis au MAC de confirmer le potentiel d'affaires de ce projet, l'intérêt de la population et de poursuivre ses activités les années suivantes avec l'ajout d'autres sites. En 2013, un circuit de marché mobile a été créé tout en maintenant le réseau de marchés saisonniers dans Ahuntsic et Cartierville. Entre juin et octobre, la camionnette du MAC (le Marché mobile) a sillonné l'arrondissement chaque semaine, et desservi une dizaine d'emplacements supplémentaires.

En 2015, le MAC a poursuivi et étendu son circuit dans l'arrondissement et a consolidé les emplacements des Haltes maraîchères Ahuntsic auprès des citoyens. Une présence accrue du Marché mobile lors des événements de l'arrondissement a été assurée.

Cette année, le MAC souhaite poursuivre ses activités selon une formule semblable à celle de 2015, en tenant compte des résultats de l'année passée. Afin de fidéliser la clientèle, les emplacements possédant une bonne affluence seront conservés. D'autre part, les zones

d'insécurité alimentaire dans l'arrondissement feront l'objet d'une attention particulière, afin d'améliorer leur accès à des produits frais, en maintenant et en bonifiant le réseau des Haltes maraichères Ahuntsic.

En ce sens, le MAC demande à l'arrondissement, d'approuver, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M. c. M-2), la tenue de ces activités pour 2016.

Aucun frais ne sera facturé par l'arrondissement au MAC pour l'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 090350, CA11 090329, CA12 090108, CA12 090179, CA13 090119 et CA14 090105, CA14 090092, CA15 090110 et CA 090152.

DESCRIPTION

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit du Marché mobile sur l'ensemble de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2016. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

Les ententes relatives à l'occupation des sites décrits aux ordonnances jointes au dossier et leurs conditions d'occupation, notamment les baux et les assurances de responsabilité civile, relèvent du MAC et des intervenants communautaires concernés seulement et n'engagent aucunement l'arrondissement. Les ordonnances édictées pour des emplacements ne faisant pas l'objet d'accords entre le MAC et les propriétaires concernés ne sont pas valides.

Les administrateurs du MAC sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les sites de marché, de leur sécurité, de la gestion des déchets et de remettre en état les sites après chaque activité.

JUSTIFICATION

Les marchés de quartier constituent une composante de la qualité des milieux de vie des résidents. L'étude de faisabilité du projet réalisée en 2010 démontre l'intérêt pour ce genre d'activité. D'un point de vue commercial, de tels marchés répondent à un besoin courant en produits frais. Ils contribuent également à la sécurité alimentaire du milieu, en soutenant une consommation de proximité et des prix accessibles. En ce sens, la grande variété d'emplacements desservis par le marché mobile permet d'étendre l'offre et de rejoindre un plus grand nombre de résidents ou de passants.

L'ajout de nouveaux sites permet de consolider les activités du MAC, d'élargir sa visibilité et de favoriser la pérennité des marchés dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2016, l'arrondissement n'offre aucune contribution financière.

Aucun frais ne sera facturé par l'arrondissement au MAC pour l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le modèle d'affaires proposé par MAC pour l'opération des marchés publics comporte des gains sociaux, économiques et environnementaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Élargissement du nombre de lieux d'approvisionnement en produits frais
Promotion d'une saine alimentation et de saines habitudes de vie
Amélioration de la sécurité alimentaire
Animation et ambiance sur les sites d'implantation
Amélioration de la qualité des milieux de vie
Création d'emplois
Consolidation des activités de MAC

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

MAC assume les activités de communication liées à la promotion de ses activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er juin 2016: Début des activités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20) ;
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) ;
Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2);
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Lynda GENOIS
Agent(e) de recherche

Martine CHEVALIER
Chef de section



Dossier # : 1164039003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (RCA07 09010) une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement de deux (2) aires de jeux en cour avant pour un bâtiment situé au 11885, boul. Laurentien, sur les lots 1 435 432 et 1 435 486 du cadastre du Québec - Demande de permis no. 3001121658

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement de deux (2) aires de jeux en cour avant pour un bâtiment situé au 11885, boul. Laurentien, lots 1 435 432 et 1 435 486 du cadastre du Québec et ce, tel que montré sur les plans préparés par KAP architecture du paysage datés du 18 mars 2016 ayant été reçus et estampillés par la Direction du développement du territoire le 21 mars 2016.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-12 11:00

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164039003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (RCA07 09010) une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement de deux (2) aires de jeux en cour avant pour un bâtiment situé au 11885, boul. Laurentien, sur les lots 1 435 432 et 1 435 486 du cadastre du Québec - Demande de permis no. 3001121658

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 septembre 2008, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA08 090277 autorisant la construction d'un complexe sportif et d'un immeuble résidentiel sur un terrain compris entre les rues Lachapelle, Louisbourg, Grenet et Dulongpré. Récemment, un organisme environnemental sans but lucratif a obtenu une subvention de la Ville-centre et du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire pour aménager deux (2) aires de jeux en cour avant, soit une aire de jeux donnant sur le boulevard Laurentien et une aire de jeux donnant sur la rue Grenet.

La réglementation en vigueur ne permet pas que les aires de jeux soient situées dans la cour avant d'un bâtiment. Cette non-conformité à la réglementation peut cependant être autorisée par dérogation mineure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 090277, 2 septembre 2008 : Adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), d'une résolution visant à autoriser la construction d'un complexe sportif et d'un immeuble résidentiel sur un terrain compris entre les rues Lachapelle, Louisbourg, Grenet et Dulongpré - Lots 1435432 et 1435486 du Cadastre du Québec

CA08 090366, 3 novembre 2008 : Approbation, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-274, de la construction d'un complexe sportif sur un terrain compris entre les rues Lachapelle, Louisbourg, Grenet du Dulongpré.

DESCRIPTION

L'aire de jeux donnant sur le boulevard Laurentien aurait une superficie d'environ 600 m² et elle serait constituée d'équipements d'exercice extérieur de type "Trekfit" et pistes d'hébertisme composées de poutres de bois et de troncs d'arbres et de rondins de bois de différentes hauteurs. L'aire de jeux donnant sur la rue Grenet aurait une superficie d'environ

380 m² et elle serait constituée d'une piste d'hébertisme composée de poutres de bois, ponts, passerelles en pierres et en rondins de bois.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 6 avril 2016, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation de la dérogation mineure demandée.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire estime que la présente requête de dérogation mineure est justifiée et qu'une suite favorable devrait être accordée en considération des éléments suivants:

- Le respect des dispositions réglementaires actuelles causerait un préjudice sérieux aux requérants puisqu'il compromettrait la réalisation de ce projet ;
- la dérogation ne devrait pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété car l'aire de jeux donnant sur le boulevard Laurentien serait en milieu commercial tandis que l'aire de jeux donnant sur la rue Grenet serait située à plus de 60 m de toute résidence.
- ces aires de jeux seraient un complément aux activités du complexe sportif et bénéficieraient aux jeunes du quartier qui n'ont pas accès aux équipements sportifs intérieurs du complexe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public

Adoption d'une résolution par le conseil approuvant la dérogation mineure demandée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1161066007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA07 09010), relativement à la marge latérale minimale de la dépendance (abri à sel) du bâtiment sis aux 388-390, rue de Port-Royal Est, lot 1 999 349 du cadastre du Québec

Accorder une dérogation mineure pour la dépendance (abri à sel) du bâtiment sis aux 388-390, rue de Port-Royal Est, visant à autoriser une marge latérale minimale de 0,39 mètre au lieu de la marge latérale minimale de 1,5 mètre applicable - Lot 1 999 349 du cadastre du Québec.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-21 16:33

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161066007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA07 09010), relativement à la marge latérale minimale de la dépendance (abri à sel) du bâtiment sis aux 388-390, rue de Port-Royal Est, lot 1 999 349 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

L'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) a aménagé une sortie d'urgence du côté ouest de la gare Sauvé du train de banlieue sur le terrain de la Ville de Montréal. L'AMT désire régulariser la situation en achetant la parcelle de lot qui est occupée par ladite sortie de secours. La limite de propriété serait située à 0,39 mètre de la dépendance existante (abri à sel). Or, la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prévoit une marge minimale de 1,5 mètre pour cette dépendance. Conséquemment, la vente de la parcelle de lot et le permis d'opération cadastrale ne peuvent être approuvés sans qu'une dérogation mineure ne soit accordée pour permettre une marge latérale de 0,39 mètre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'immeuble situé aux 388-390, rue de Port-Royal Est, ainsi que ses dépendances sont occupés par la Ville de Montréal (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville) à des fins de cour de matériel et de véhicules de service. Du côté ouest de la propriété, on y retrouve un abri à sel construit en béton qui est situé actuellement à 3,3 mètres de la limite de propriété. À l'intérieur de cette bande de 3,3 mètres, l'AMT a aménagé une sortie de secours pour la gare Sauvé du train de banlieue. Cet aménagement de 2,91 mètres de largeur est constitué d'un pavage d'asphalte, d'une clôture et de deux luminaires. En effet, cette sortie, située du côté ouest, servirait en cas d'incendie dans la gare et/ou sur le quai car les deux accès existants se trouvent du côté est de la gare, soit l'accès par la rue Saint-Denis et l'autre accès par la rue Berri.

En conséquence, l'AMT désire régulariser la situation en achetant la bande de terrain de 2,91 mètres de largeur et de procéder à une opération cadastrale par la suite. Cependant, une dérogation mineure doit être autorisée au préalable car la dépendance (abri à sel) serait situé à 0,39 mètre de la limite de propriété au lieu de 1,5 mètre, tel que le stipule l'article 347 de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à l'obtention de cette dérogation mineure pour les motifs suivants :

- la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise que la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande: le refus d'accorder la dérogation empêcherait le requérant d'aménager la sortie de secours. Il y a donc préjudice sérieux par l'application de cette réglementation ;
- la Loi précise également que la dérogation ne doit pas être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété: il n'apparaît pas qu'il puisse y avoir de perte de jouissance quelconque pour le voisinage immédiat ;
- la dérogation proposée permet une amélioration de la sécurité publique dans la gare Sauvé et sur son quai d'embarquement ;
- la parcelle de terrain visée par le projet d'aménagement d'une sortie de secours n'est d'aucune utilité pour la Ville de Montréal ;
- enfin, la dérogation mineure, si elle est accordée, possède un caractère temporaire car la cour de service qui est située sur la rue de Port-Royal devrait être déménagée sur un autre site dans les prochaines années. En conséquence, l'abri à sel serait démolit et la dérogation mineure deviendrait ainsi caduque.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 6 avril 2016, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation de la dérogation demandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans les journaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption d'une résolution
Achat de la parcelle de lot par l'Agence Métropolitaine de Transport
Demande de permis pour l'opération cadastrale

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1161066008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), quant à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, et ce, pour le bâtiment sis aux 123-129, boulevard Henri-Bourassa Ouest - lot 1 486 058 du cadastre du Québec

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 123 à 129, boulevard Henri-Bourassa Ouest, lot 1 486 058 du cadastre du Québec.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-21 16:38

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161066008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), quant à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, et ce, pour le bâtiment sis aux 123-129, boulevard Henri-Bourassa Ouest - lot 1 486 058 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise concerne un bâtiment de deux (2) étages plus sous-sol et de trois (3) logements, situé aux 123-129, boulevard Henri-Bourassa Ouest et construit en 1931. La dérogation ne concerne que le logement du 2^e étage au 123, Henri-Bourassa Ouest puisque les deux autres logements étaient des locaux commerciaux depuis au moins 10 ans et peuvent être convertis en copropriété divise de plein droit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCA09 09010 : Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise, adopté le 1er juin 2009 par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et en vigueur depuis le 5 juin 2009.

Ordonnance numéro OCA16 011 : relative au taux d'inoccupation des logements dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, fixe le taux d'inoccupation des logements dans l'arrondissement à **3,8 %**. L'ordonnance est effective depuis le 23 mars 2016.

DESCRIPTION

Le propriétaire, qui a acquis le bâtiment le 27 septembre 2000, a transformé les deux locaux commerciaux du sous-sol et du rez-de-chaussée en logements en 2013-2014 (voir permis no. 3000362735-14). En même temps, il a réaménagé le logement à l'étage. Il désire convertir l'immeuble en copropriété divise pour revendre par la suite les trois unités de logement.

Description des unités

Logement du sous-sol - 129, boulevard Henri-Bourassa Ouest
- cette unité est un ancien local commercial. De 2003 à 2005, il a été occupé par un magasin de produits électroniques (2YM INFOTECH INC.). De 2005 à décembre 2010, il a servi d'espace d'entrepôt pour la compagnie VERDI CONSTRUCTION LTÉE. Selon les comptes de taxes municipales de 2011 et 2012, l'immeuble est taxé comme un immeuble

non résidentiel. En 2013 et 2014, le local commercial a été transformé en logement, n'a jamais été loué et est vacant depuis ce temps. Il peut être converti en copropriété divise de plein droit. Ledit logement possède 3 pièces et demie dont 1 chambre à coucher, pour une superficie de 944 pi²;

Logement du rez-de-chaussée - 125, boulevard Henri-Bourassa Ouest

- cette unité est un ancien local commercial. De 1995 à décembre 2010, il a servi d'espace à bureaux pour la compagnie VERDI CONSTRUCTION LTÉE. Selon les comptes de taxes municipales de 2011 et 2012, l'immeuble est taxé comme un immeuble non résidentiel. En 2013 et 2014, le local commercial a été transformé en logement, n'a jamais été loué et est vacant depuis ce temps. Il peut être converti en copropriété divise de plein droit. Ledit logement possède 4 pièces et demie dont 2 chambres à coucher, pour une superficie de 1 171 pi²;

Logement du 2e étage - 123, boulevard Henri-Bourassa Ouest

- selon le propriétaire et le commerçant voisin au 145, Henri-Bourassa Ouest (Serrurier Lafleur inc.), ce logement serait vacant depuis 2005 et n'a jamais été loué depuis cette date. Il fait l'objet de la présente demande de dérogation. Le logement est constitué de 5 pièces et demie, dont 2 chambres à coucher (potentiel d'une 3^e chambre à coucher pour bébé), pour une superficie de 1 248 pi².

Autres détails

Les trois unités d'habitation sont présentement vacantes. Une visite des lieux, le 18 avril 2016, a permis de valider cette information. Le propriétaire essaye de vendre les unités en copropriété indivise. D'ailleurs, une affiche à l'avant du bâtiment a été installée à cette fin. Cependant, la mise de fonds minimale de 20% limite le nombre d'acheteurs potentiels.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), l'immeuble en cause est admissible à une dérogation parce que le taux d'inoccupation des logements de la zone dans laquelle est situé l'immeuble, est supérieur à 3% (RCA09 09010, art. 7).

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable quant à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, et ce, en considérant les éléments suivants :

- le taux d'inoccupation des logements locatifs est supérieur à 3%, soit 3,8 % ;
- le montant du loyer du logement du 2^e étage, considérant ses qualités, sa superficie et le marché locatif, pourrait être dissuasif pour d'éventuels locataires qui trouveraient plus avantageux d'acheter que de louer le logement ;
- le présent immeuble, datant de 1931, se prête bien à une conversion en copropriété divise, ce qui favoriserait aussi sa préservation et son entretien général, notamment par l'appropriation du bâtiment par tous les occupants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public est paru dans les journaux «Courrier Ahuntsic» et «Courrier Bordeaux-Cartierville» en date du 23 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010). L'arrondissement n'a reçu aucune demande d'opposition suite à la parution de l'avis public en question.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande peut être effectuée en vertu des articles 6 (paragraphe 4^o) et 7, du *Règlement sur la conversion d'immeuble en copropriété divisée (RCA09 09010)*. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1161066009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), quant à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, et ce, pour le bâtiment sis aux 168-170, boulevard Gouin Ouest - lots 1 673 613, 5 201 710, 5 201 711 et 5 201 712 du cadastre du Québec

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 168 à 170, boulevard Gouin Ouest, lots 1 673 613, 5 201 710, 5 201 711 et 5 201 712 du cadastre du Québec.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-21 16:41

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161066009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), quant à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, et ce, pour le bâtiment sis aux 168-170, boulevard Gouin Ouest - lots 1 673 613, 5 201 710, 5 201 711 et 5 201 712 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise concerne un bâtiment de deux (2) étages plus sous-sol et de deux (2) logements, situé aux 168-170, boulevard Gouin Ouest et construit en 1951. La dérogation ne concerne que le logement du 2^e étage au 170, Gouin Ouest puisque le logement au rez-de-chaussée est occupé par un des copropriétaires et peut être converti en copropriété divise de plein droit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCA09 09010 : Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise, adopté le 1er juin 2009 par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et en vigueur depuis le 5 juin 2009.

Ordonnance numéro OCA16 011 : relative au taux d'inoccupation des logements dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, fixe le taux d'inoccupation des logements dans l'arrondissement à **3,8 %**. L'ordonnance est effective depuis le 23 mars 2016.

DESCRIPTION

Les trois copropriétaires ont acquis le bâtiment le 4 mai 2011. Il s'agit d'un copropriété indivise. Un des copropriétaires réside dans le logement du rez-de-chaussée/sous-sol tandis que le logement au 2^e étage est présentement loué à un locataire. Les copropriétaires désirent transformer la copropriété indivise existante en une copropriété divise. Le locataire demeurerait dans le logement du 2e étage, advenant la conversion en copropriété divise.

Description des unités

Logement du rez-de-chaussée/sous-sol - 168, boulevard Gouin Ouest

- Cette unité est occupée par un des copropriétaires. Ce logement peut être converti en copropriété divise de plein droit. Ledit logement possède 5 pièces et demie dont 2 chambres à coucher au rez-de-chaussée. De plus, on retrouve 1 chambre à coucher, 1 bureau, 1 salle

de bain, 1 pièce de rangement et 1 salle mécanique/électrique au sous-sol. Incluant le sous-sol, la superficie du logement est de 1 977 pi².

Logement du 2e étage - 170, boulevard Gouin Ouest

- Cette unité est occupée par un locataire. Celui-ci demeurerait dans le logement après la conversion en copropriété divise. Ce logement fait l'objet de la présente demande de dérogation. Il appartiendrait aux 2 autres copropriétaires. Le logement est constitué de 5 pièces et demie, dont 2 chambres à coucher, pour une superficie de 972 pi².

Autre détail

Une visite des lieux, le 21 avril 2016, a permis de valider les informations ci-haut mentionnées.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), l'immeuble en cause est admissible à une dérogation parce que la moitié des logements sont occupés par un propriétaire (RCA09 09010, art. 6, par. 1). La Direction du développement du territoire émet un avis favorable quant à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, et ce, en considérant les éléments suivants :

- l'immeuble visé par la demande est déjà une copropriété indivise. Le projet est de simplement scinder en deux celle-ci pour créer deux propriétés distinctes ;
- le taux d'inoccupation des logements locatifs est supérieur à 3%, soit 3,8 %. Donc, le nombre de logements vacants est suffisamment élevé pour que les locataires soient en mesure de se trouver un autre logement, au besoin ;
- le présent immeuble, datant de 1951, se prête bien à une conversion en copropriété divise, ce qui favoriserait aussi sa préservation et son entretien général, notamment par l'appropriation du bâtiment par tous les occupants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public est paru dans les journaux «Courrier Ahuntsic» et «Courrier Bordeaux-Cartierville» en date du 23 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010). L'arrondissement n'a reçu aucune demande d'opposition suite à la parution de l'avis public en question.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande peut être effectuée en vertu de l'article 6 (paragraphe 1°), du *Règlement sur la conversion d'immeuble en copropriété divisée (RCA09 09010)* .
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2016-04-21



Dossier # : 1164039002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 650-652, rue Fleury Est à des fins de commerces et services de catégorie C.2A- lot 1 995 401 - Zone 0377

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce malgré les articles 132 et 193 (usages prescrits) et 443 (superficie maximale d'une enseigne dans un secteur où seule est autorisée une catégorie de la famille l'habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet: d'accorder, pour l'emplacement constitué du bâtiment situé au 650-652, rue Fleury Est, sur le lot 1 995 401 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée de cet immeuble à des fins de commerces et services de catégorie C.2A.

La superficie maximale d'une enseigne est de 2 m² par établissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-12 11:05

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164039002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 650-652, rue Fleury Est à des fins de commerces et services de catégorie C.2A- lot 1 995 401 - Zone 0377

CONTENU

CONTEXTE

Le local situé au rez-de-chaussée du 650-652, rue Fleury Est est actuellement occupé par un commerce de détails spécialisé en jeux éducatifs et accessoires pour la petite enfance. Or, le certificat d'occupation qui a été émis en 2008 pour ce commerce visait l'usage épicerie-café qui était autorisé par droits acquis. Compte tenu que l'usage commercial bénéficiant d'un droit acquis a été interrompu pendant plus d'un an, le commerce existant n'est pas conforme à la réglementation et le local où il se trouve ne bénéficie plus de droits acquis pour un usage commercial. Cette non-conformité peut toutefois être approuvée par projet particulier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA02 09007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment concerné a été construit en 1927. Il est situé dans une zone de catégorie H.2 qui n'autorise que les résidences bifamiliales. Il compte deux (2) étages et occupe une superficie au sol de 225 m², pour un taux d'occupation du sol de 78%. Outre le commerce visé, le rez-de-chaussée de l'immeuble comprend un garage pour deux véhicules accessible par l'avenue Millen. Ce garage est à l'usage exclusif des locataires résidentiels de l'étage. Le local visé par la demande est situé au rez-de-chaussée du bâtiment et il dispose d'une superficie de 140 m². Ce local a été occupé à des fins de pâtisserie et de commerce de crème glacée de 1960 à 2008 et bénéficiait alors d'un droit acquis pour un usage d'épicerie. En 2008, il a fait l'objet d'un certificat d'occupation pour une épicerie-café. Or, l'usage de ce commerce a évolué par la suite pour devenir un commerce de détails spécialisé en jeux éducatifs et accessoires pour la petite enfance. Ce changement d'usage n'a pas fait l'objet d'une modification du certificat d'occupation. Compte tenu que l'usage bénéficiant d'un droit acquis a été interrompu pendant plus d'un an, à la suite du changement de vocation du

commerce, les droits acquis de l'usage commercial ont été annulés. Conséquemment, aucun commerce n'est actuellement autorisé dans ce local.

La propriétaire de l'immeuble souhaite régulariser la situation de ce local afin de pouvoir conserver son locataire actuel et éventuellement accueillir d'autres locataires commerciaux. Elle demande donc que le local puisse accueillir tous les usages de la catégorie C.2A, soit les commerces et services en secteur de faible intensité commerciale.

L'immeuble se trouve dans une section de la rue Fleury Est qui est principalement occupée par des immeubles résidentiels. Un accès au parc Ahuntsic se trouve en face de ce commerce, dans le prolongement de l'emprise de l'avenue Millen.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 6 avril 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à ce projet d'usage.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable à ce projet, compte tenu des éléments suivants :

- le local a une vocation commerciale depuis plus de 50 ans et n'a jamais suscité de réactions négatives dans le voisinage
- la catégorie d'usage C.2A (commerces et services en secteur de faible intensité commerciale au rez-de-chaussée) regroupe des activités commerciales qui seraient compatibles avec le milieu environnant ;
- le local est bien adapté au commerce de détails ;
- la circulation sur la rue Fleury est propice à une activité commerciale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la

demande
Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement
Tenue du registre
Résultats du registre
Certificat du secrétaire d'arrondissement
Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement
Fixer la date du scrutin référendaire OU
Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire
Scrutin référendaire
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement
Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme

Le : 2016-04-11

**Dossier # : 1164039004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à autoriser l'ajout d'un étage à une résidence unifamiliale située au 9845, avenue du Sacré-Coeur- lot 2 495 885 du cadastre du Québec - Zone 0424

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce malgré l'article 24 (règles d'insertion en mètres et en étages) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet:
d'accorder, pour l'emplacement constitué du bâtiment situé au 9845, avenue du Sacré-Coeur, sur le lot 2 495 885 du cadastre du Québec, l'autorisation d'ajouter un étage à une résidence unifamiliale à la condition suivante:

1. l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans préparés par Marie-Claire Laliberté, architecte, datés du 17 avril 2016 et estampillés par la Direction du territoire le 21 avril 2016.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-21 16:39

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164039004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) visant à autoriser l'ajout d'un étage à une résidence unifamiliale située au 9845, avenue du Sacré-Coeur - lot 2 495 885 du cadastre du Québec - Zone 0424

CONTENU

CONTEXTE

Les requérants envisagent d'ajouter un étage à leur résidence unifamiliale isolée qui n'en compte qu'un seul. Les deux (2) immeubles qui bordent la résidence visée comptent également un seul étage et en vertu de l'article 24 du règlement d'urbanisme, la hauteur d'un bâtiment situé entre deux bâtiments ne doit pas être supérieure à la hauteur en étages et en mètres du bâtiment adjacent le plus haut. Cette non-conformité pourrait toutefois être approuvée par projet particulier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA02 09007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment concerné a été construit en 1947. Il compte un étage et est entièrement recouvert de briques de couleur rouge. Le bâtiment mesure 7,38 m de largeur et 10,08 m de profondeur pour une superficie de plancher de 74 m². Le terrain visé dispose d'une superficie de 399 m² avec un frontage sur rue de 13,11 m. Selon le rôle d'évaluation, en 2014, la valeur du bâtiment est de 55 300 \$ et celle du terrain est de 279 700 \$.

Le bâtiment fait partie d'un ensemble de 14 maisons unifamiliales isolées de 1 étage construites dans la même période. Le plancher du rez-de-chaussée du bâtiment concerné est cependant plus haut que les deux (2) bâtiments qui le bordent et dispose d'un garage en plongée, ce qui est peu répandu dans ce secteur de l'avenue Sacré-Cœur. La maison d'origine a d'ailleurs été rehaussée en 1975 pour ajouter ce garage. À noter que l'on retrouve quelques bâtiments de (2) étages du côté ouest de l'avenue du Sacré-Cœur dont une qui est directement en face du bâtiment visé par la demande. On retrouve également deux (2) résidences bifamiliales jumelées de deux (2) étages après la résidence voisine au sud.

La toiture du bâtiment concerné comporte quatre (4) versants et est semblable aux autres

résidences unifamiliales de ce secteur.

Le projet vise à ajouter un étage complet pour augmenter la superficie habitable de la résidence. Les requérants souhaitent profiter de ces travaux pour moderniser la résidence et augmenter son isolation, en remplaçant la totalité du revêtement de briques par un parement de bois et de briques. La résidence aurait également un toit plat, afin de limiter sa hauteur et mieux s'intégrer à ses voisines. La hauteur du bâtiment agrandi atteindrait 7,5 m par rapport au niveau du sol. La toiture aurait une épaisseur plafond-membrane de 0,6 m et le parapet aurait une hauteur de 0,3 m par rapport à la membrane du toit.

Le revêtement proposé pour la façade avant serait composé de briques d'argile de couleur rouge avec des retours latéraux de 1,22 et 1,67 m et insertion de revêtement métallique de couleur gris entre la fenestration. Outre le retour de la brique, les murs latéraux et arrière auraient un parement de bois à clin horizontal de couleur naturelle et ce parement recouvrirait également la cheminée existante. L'entrée serait toujours recouverte d'un toit avec fascia de couleur noire supporté par des colonnes en métal de couleur noire. Cette galerie serait entourée d'un garde-corps en métal ornemental de couleur noire.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 6 avril 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une proposition comprenant un revêtement de briques beige de format CSR pour la façade et une marquise à l'avant supportée par des poteaux de bois. Le comité a recommandé l'approbation du projet proposé sous réserve que la maçonnerie soit composée de brique d'argile de petit format et d'une teinte apparentée aux maisons du voisinage, que le retour de brique sur la façade latérale droite corresponde à la fenestration, que le clin de bois soit d'une teinte harmonisée avec la brique et que les poteaux de bois supportant la marquise soient remplacés par des poteaux plus fins en métal noir, intégrés au garde-corps et alignés avec les côtés de la porte de garage.

Suite à cet avis, les plans ont été modifiés en respectant les conditions du comité.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable avec commentaires à ce projet pour les motifs suivants :

- bien que l'immeuble fait partie d'une série de 14 résidences unifamiliales d'un (1) étage et est déjà plus haut que les deux (2) bâtiments qui le bordent, il est probable que plusieurs de ces résidences feront éventuellement l'objet de demande de transformation ou de démolition, compte tenu que celles-ci ne répondent plus aux besoins actuels ;
- la superficie habitable de la résidence est actuellement de 74 m², ce qui ne permet pas de répondre aux besoins actuels d'une famille ;
- il serait possible d'agrandir cette résidence par l'arrière pour en augmenter la superficie habitable mais cela réduirait la superficie de la cour arrière ;
- le choix des matériaux de revêtement s'harmonise adéquatement aux autres propriétés du voisinage;
- il serait difficile de réduire le parapet, compte tenu des exigences de la garantie de la toiture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-21

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1161082002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 829 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant.

D'adopter un règlement autorisant un emprunt de 829 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-20 11:05

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161082002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 829 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant.

CONTENU

CONTEXTE

Au Programme triennal d'immobilisations (P.T.I.), les budgets non utilisés de l'année précédente sont reportés à l'année en cours. À même ces budgets reportés, l'arrondissement a alloué un montant de 829 000 \$ dans le but d'acquiescer de nouveaux véhicules.

Le présent dossier est requis afin d'adopter un règlement d'emprunt de 829 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016 pour l'acquisition et le remplacement de matériel roulant en fonction des besoins de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0470 (18/04/2016): Reporter les budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2015

DESCRIPTION

Adopter un règlement d'emprunt de 829 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016 pour l'acquisition et le remplacement de matériel roulant en fonction des besoins de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers et budgétaires

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet: 68024 - Programme de remplacement de véhicules

2016

Investissements nets 829 000 \$

MOINS:

Dépôts de promoteurs 0 \$

Contribution du budget de fonctionnement

ou affectation de surplus 0 \$
Subventions déjà encaissées 0 \$

= Montant à financer par emprunt **829 000 \$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - séance du mois de mai

- Adoption du règlement - séance du mois de juin
- Approbation des personnes habiles à voter
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Publication
- Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

Lisa SIMINARO
Directrice Performance, greffe et services
administratifs



Dossier # : 1161388002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Il est recommandé:
d'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-04-20 16:16

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161388002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 ci-haut mentionné.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC District central (SDC) pour l'année 2016.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 sera adopté lors de son assemblée générale de fondation le 18 mai 2016. Copie du budget sera jointe au dossier décisionnel en addenda pour approbation au conseil d'arrondissement de juin, après avis de motion en mai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 090033 - 8 février 2016 - 1151333005
Résolution à l'effet de recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial District central » et mandater la direction performance, greffe et services administratifs afin d'y accorder les suites appropriées en vertu de la Loi sur les cités et villes;

CA15 090084 - 13 avril 2015 - 1151333001
Résolution à l'effet d'adopter un Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « DISTRICT CENTRAL », aux fins de la constitution d'une société de

développement commercial;

CA04 090445 - 6 décembre 2004 - 1032685008

Résolution à l'effet d'adopter le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001)

CA16 090078 - 11 avril 2016 - 1161388001

Résolution à l'effet d'autoriser la constitution de la Société de développement commercial District central (dossier en référence 1151333005)

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC pourra prévoir des cotisations obligatoires des membres d'environ 322 000 \$ pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, pour cette période, des cotisations obligatoires à chacun des établissements d'entreprise du district au montant de 1\$ par jour plus TPS et TVQ. Il est également prévu que la notion de «famille d'occupation» s'applique à ces cotisations pour ainsi regrouper sous une même cotisation les établissements d'entreprises opérant dans diverses suites d'un même immeuble, sous le même compte foncier.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements faisant partie du territoire de cette SDC.

La SDC District central va jouer un rôle primordial dans le positionnement et l'amélioration d'un des plus importants quartiers d'affaires de la région de Montréal. De par sa centralité, son accessibilité et son abordabilité, ce quartier d'affaires dispose de tout les attributs pour offrir aux 25 000 travailleurs qui le fréquentent et aux 1750 entreprises qui l'habitent, un milieu d'affaires dynamiques, attractifs et compétitifs. De plus, il est impératif d'assurer la pérennité de quartiers d'affaires au coeur de Montréal pour ainsi contribuer à la qualité de vie des résidents en assurant une offre commerciale et d'emplois adéquate, des activités et une animation continue, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu d'innovation et de créativité au coeur d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal.

L'objectif poursuivi par la SDC District central est de devenir le quartier d'affaires le plus recherché dans la grande région de Montréal d'ici 5 à 10 ans et d'y faire passer le nombre de travailleurs de 25 000 à 40 000.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement, de 30 000 \$ correspondant à la moitié de sa contribution annuelle. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de juin 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien de lieux d'emplois au coeur des quartiers montréalais est une composante essentielle du niveau de vie des résidents. Il favorise les déplacements actifs et de proximité

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisation des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique d'affaires du District central

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explication au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 9 mai 2016

Sommaire addenda pour inclure le projet de règlement et le budget au dossier

Adoption du règlement: 13 juin 2016

Transmission au Service des finances pour imposition avant le 30 juin 2016

Entrée en vigueur du règlement au moment de sa publication au plus tard le 1er juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)

Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108)

Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001)

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2016-04-18



Dossier # : 1161569005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination d'un membre suppléant et de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

De procéder à la nomination de Monsieur Marc Coiteux à titre de membre suppléant et de Messieurs Claude Beaulac, André Émond et André Leguerrier à titre de membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, du 1er mai 2016 au 30 avril 2018.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-14 17:28

Signataire : Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161569005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination d'un membre suppléant et de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002) et selon la volonté des membres du conseil d'arrondissement, il y a lieu de renouveler le mandat d'un membre suppléant et de trois des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1er mai 2006 - CA06 090177 - Résolution nommant certains citoyens comme membres du comité consultatif d'urbanisme.

4 juin 2007 - CA07 090183 - Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

5 mai 2008 - CA08 090144 - Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

6 juin 2011 - CA11 090159 - Résolution nommant et renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

4 juin 2012 - CA12 090187 - Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme

10 juin 2013 - CA13 090106 - Résolution nommant et renouvelant le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme.

14 avril 2014 - CA14 090121 - Résolution renouvelant le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme

2 décembre 2014 - CA14 090385 - Résolution remplaçant le membre élu suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

9 février 2015 - CA15 090035 - Résolution nommant un membre élu suppléant et un membre élu régulier du comité consultatif d'urbanisme.

11 mai 2015 - CA15 090122 - Résolution renouvelant le mandat de deux membres réguliers

du comité consultatif d'urbanisme.

8 juin 2015 - CA15 090160 - Résolution nommant un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

13 octobre 2015 - CA15 090259 - Résolution nommant un membre régulier du comité consultatif d'urbanisme.

8 février 2016 - CA16 090032 - Résolution nommant un membre élu suppléant et deux membres élus réguliers du comité consultatif d'urbanisme.

DESCRIPTION

Renouveler les mandats de Monsieur Marc Coiteux à titre de membre suppléant et de Messieurs Claude Beaulac, André Émond et André Leguerrier à titre de membres réguliers du CCU pour une période de 2 ans, du 1er mai 2016 au 30 avril 2018.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002), le conseil d'arrondissement doit désigner les membres du CCU pour que le comité compte cinq membres réguliers non élus, deux membres suppléants non élus, deux membres élus régulier et un membre élu suppléant. Le mandat de messieurs Marc Coiteux, Claude Beaulac, André Émond et André Leguerrier venait à échéance le 30 avril 2016. Il était donc nécessaire de procéder à quatre nominations.

Le CCU a pour fonction :

1° d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur toutes demandes relatives à une dérogation mineure, à un plan d'aménagement d'ensemble et à un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

2° d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures;

3° d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement, des recommandations sur toutes les questions en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement que lui soumet le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie DUBREUIL
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2016-04-13



Dossier # : 1161928002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le conseiller Harout Chitilian à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2016.

Il est recommandé
DE désigner le conseiller Harout Chitilian à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2016.

Signé par Lisa SIMINARO **Le** 2016-05-04 15:33

Signataire : Lisa SIMINARO

Directrice Performance greffe et services administratifs
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1161928002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le conseiller Harout Chitilian à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2016.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 14 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001), le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant, et ce, tous les quatre mois. Par conséquent, il y a lieu de procéder à cette nomination pour les mois de mai, juin, juillet et août 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2016.(CA15 090313)
Désigner la conseillère Émilie Thuillier à titre de mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de septembre à décembre 2015. (CA15 090198)

Désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de mai à août 2015. (CA15 090088).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Sylvie PARENT
Chef de division

Le : 2016-05-04



Dossier # : 1161928001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le Bilan final de la planification stratégique 2011-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé
DE déposer le Bilan de la planification stratégique 2011-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Michèle GIROUX **Le** 2016-05-05 12:15

Signataire :

Michèle GIROUX

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1161928001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le Bilan final de la planification stratégique 2011-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU**CONTEXTE**

Adoption du Bilan de la planification de gestion stratégique 2011-2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville émet le bilan suite à son premier plan de gestion stratégique 2011-2015. Avec ce bilan, l'arrondissement établit la reddition de compte sur l'avancement des dossiers contenus dans le portefeuille de projet.

JUSTIFICATION

L'adoption du Bilan du plan de gestion stratégique 2011-2015 permettra aux directions de l'arrondissement d'établir les priorités en concertation avec les élus pour gérer efficacement un portefeuille de projets de développement qui viendront s'inscrire dans le deuxième plan de gestion stratégique 2016-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dévoilement du Bilan au conseil d'arrondissement du 11 avril 2016 et adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 9 mai 2016.

Mise en ligne de la présentation du bilan : Internet le 20 avril 2016

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène OUELLET
Charge(e) de communication

ENDOSSÉ PAR

Martine CHEVALIER
Chef de section

Le : 2016-04-22



Dossier # : 1151082011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 4 au 7 avril 2016 pour le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu du 4 au 7 avril 2016 pour le règlement suivant :
RCA16 09002 : Règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

Signé par Sylvie PARENT **Le** 2016-04-19 14:31

Signataire :

Sylvie PARENT

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1151082011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 4 au 7 avril 2016 pour le Règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), un registre a été tenu du lundi 4 avril au jeudi 7 avril 2016 pour le Règlement RCA16 09002 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique ».

Le nombre de personnes habiles à voter était de 84 524. Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2114. Le nombre de demande faite est de 0 pour ce registre, tel qu'en fait foi le certificat du secrétaire d'arrondissement. Par conséquent, aucun scrutin référendaire n'a à être tenu et le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En vertu de l'article 557 de la LERM, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé devant le conseil d'arrondissement à la séance suivante.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151082011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir en bon état le parc informatique de l'arrondissement, de pallier aux bris ou vols qui peuvent survenir et également pour permettre le remplacement graduel des équipements ou logiciels désuets, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 40 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique est requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090203 (10/09/15): Approuver et transmettre les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016 - 2017 - 2018 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 40 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations pour l'acquisition de matériel informatique. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:
Projet:68056 - Programme de gestion de la désuétude informatique

2016

Investissements nets 40 000 \$

MOINS:

Dépôts de promoteurs 0 \$

Contribution du budget de fonctionnement
ou affectation de surplus 0 \$

Subventions déjà encaissées 0 \$

= Montant à financer par emprunt **40 000 \$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - séance du mois de février

- Adoption du règlement - séance du mois de mars
- Approbation des personnes habiles à voter
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Publication
- Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-05

Lisa SIMINARO
Directrice Performance, greffe et services
administratifs



Dossier # : 1161569006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 mars 2016.

De prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 mars 2016.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2016-04-15 13:30

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1161569006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 mars 2016.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie DUBREUIL
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2016-04-15